

Philippe GUILLOT

**SCIENCE POLITIQUE
ET
SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE**

Direction de travail

Sigles utilisés :

Cevipof : Centre d'étude de la vie politique française ;
DEES : Documents pour l'enseignement économique et social ;
ECJS : Éducation civique, juridique et sociale ;
FNSP : Fondation nationale des sciences politiques ;
LGDJ : Librairie générale de droit et de jurisprudence ;
LGF : Librairie générale de France ;
PUF : Presses universitaires de France ;
SES : Sciences économiques et sociales.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
<i>Bibliographie générale</i>	6
Manuels	6
La pensée politique	7
POUVOIR POLITIQUE ET REGULATION SOCIALE.....	9
I. LA NOTION DE POUVOIR.....	9
A. <i>Le pouvoir, première approche</i>	9
B. <i>Le pouvoir, approche sociologique</i>	9
1. Définition	9
2. Les fondements sociaux du pouvoir.....	10
3. La nécessité de sanctions	10
4. Pouvoir, autorité et légitimité	11
II. LE POUVOIR POLITIQUE	11
A. <i>Spécificité</i>	12
B. <i>L'État, une forme particulière d'organisation politique</i>	12
1. Définition	12
2. Fondements philosophiques : la nécessité d'un contrat social	13
3. Caractéristiques institutionnelles.....	14
4. Analyses sociologiques.....	14
C. <i>Nation et nationalisme</i>	15
1. Première approche	15
2. Droit du sol ou droit du sang ?	16
3. L'actualité du nationalisme	17
III. DROIT ET REGULATION SOCIALE	18
<i>Bibliographie</i>	18
SYSTEMES POLITIQUES ET DEMOCRATIE	21
I. LES REGIMES POLITIQUES	21
A. <i>La démocratie</i>	22
1. Une image contrastée.....	22
2. Les démocraties pluralistes modernes.....	23
B. <i>Autoritarisme et totalitarisme</i>	24
1. De l'autoritarisme au totalitarisme	24
2. Aux sources des régimes autoritaires modernes	26
II. LES ASPECTS INSTITUTIONNELS DE LA DEMOCRATIE.....	27
A. <i>Les fondements de l'exercice du pouvoir en France sous la V^e République</i>	28
B. <i>Le pouvoir exécutif</i>	29
1. Le Président.....	29
2. Le gouvernement	30
C. <i>Le pouvoir législatif</i>	32
III. DE NOUVEAUX NIVEAUX DE DECISION POLITIQUE	33
A. <i>L'État-nation grignoté par le haut</i>	33
B. <i>L'État-nation grignoté par le bas</i>	34
1. Le régionalisme.....	34
2. Le communautarisme.....	35
<i>Bibliographie</i>	35
PARTICIPATION POLITIQUE ET CITOYENNETE	39
I. CITOYENNETE ET LIEN SOCIAL.....	39
A. <i>L'enjeu</i>	39
1. Plus de citoyenneté	39
2. ...pour un renforcement du lien social.....	40
B. <i>Les groupes intermédiaires</i>	40
1. Les associations	41
2. Les groupes d'intérêts.....	42

3. Les partis politiques	42
II. LES ELECTIONS	43
A. <i>Le poids des facteurs sociaux</i>	44
1. Vote et intégration sociale	44
2. Des choix électoraux socialement conditionnés	44
B. <i>Des choix plus personnels</i>	46
1. Un électorat de plus en plus rationnel ?	46
2. De plus en plus d'électeurs déboussolés	47
III. MOBILISATION ET ACTION COLLECTIVE	48
A. <i>L'action collective au sein des sociétés contemporaines</i>	49
B. <i>Les conditions de la mobilisation</i>	49
1. Les modèles psychosociologiques	49
2. Lutte des classes et changement social	50
3. Les théories de la mobilisation des ressources	51
4. Les modèles « culturels », ou le « paradigme identitaire »	52
<i>Bibliographie</i>	55
SUJETS D'ORAL	57
INDEX DES NOMS DE PERSONNES	59

Introduction

La direction de travail que nous vous proposons recouvre le programme de l'option de la classe de première économique et sociale. Naturellement, vous devrez avoir beaucoup plus de connaissances que des lycéens. Il n'en reste pas moins qu'on n'attend pas de vous, pas plus que dans les autres disciplines qui correspondent au champ très vaste des sciences économiques et sociales, que vous deveniez des spécialistes de science politique ; de sciences politiques, au pluriel, devrais-je dire, car, en vérité, là aussi, le champ est vaste, de la philosophie politique, qui indique comment les hommes devraient s'organiser pour vivre en harmonie, au droit public, constitutionnel notamment, qui étudie les règles qu'ils se sont imposées et les institutions dont ils se sont dotés, en passant par l'histoire dont l'essentiel porte sur les événements « politiques ».

À vrai dire, le programme est tout de même limité. D'abord, son caractère sociologique est nettement marqué. C'est donc moins les normes et les institutions que la réalité politique qu'il s'agit d'analyser. Son étude s'inscrit, d'ailleurs, dans la préparation à l'épreuve écrite dite « de sciences sociales ». En outre, seuls trois aspects de cette réalité doivent être abordés, d'importance, il est vrai, puisqu'ils s'articulent autour de l'idée de pouvoir et de son exercice, d'une part, et de la manière dont les populations s'organisent aujourd'hui pour éviter d'avoir à en subir les éventuels abus et pour participer à la prise de décisions. Ces trois aspects correspondent au programme de l'option de première intitulé « Science politique et société contemporaine » que voici :

1. Pouvoir politique et régulation sociale :
 - a) La notion de pouvoir.
 - b) Le pouvoir politique et sa spécificité.
 - c) Droit et régulation sociale.
2. Systèmes politiques et démocratie :
 - a) La spécificité des systèmes démocratiques.
 - b) Les aspects institutionnels de la démocratie.
 - c) Les différents niveaux de décision politique.
3. Participation politique et citoyenneté :
 - a) Règles et comportements électoraux.
 - b) Mobilisation et action collective.
 - c) Citoyenneté et lien social.

Certes, le programme général de la classe de première prévoit l'étude de l'organisation politique, mais celle-ci est incluse dans le programme de l'option : État de droit, niveaux de pouvoir et citoyenneté y sont en effet abordés.

L'élection présidentielle française de 2002 a montré combien le manque d'intérêt pour la politique et sa méconnaissance pouvaient être lourds de conséquences. Sachant que le principal objectif des sciences économiques et sociales au lycée est de faire de nos élèves des citoyens éclairés capables d'exercer leurs responsabilités – au minimum celle de voter – on mesure l'importance de ce cours à la fois pour eux et pour vous qui devrez les amener à une connaissance minimale du champ politique.

Même si le plan de cette brochure ne suit pas le programme à la lettre, il en respecte l'esprit. Tout programme est en effet sujet à interpréta-

tions. J'ai donc adopté la démarche qui me paraissait la plus logique. Vous-mêmes, quand vous serez professeur de sciences économiques et sociales, apprécierez la liberté pédagogique que les instructions officielles vous accordent (remarque : sauf mention contraire, mes propos sont illustrés par des exemples puisés dans la vie politique française). Naturellement, il ne s'agit ici que d'une « direction de travail », c'est-à-dire d'un cours qui n'a nullement l'ambition – la prétention ? – d'être exhaustif, mais qui, dans un style aussi simple et clair que possible, n'usant de termes techniques que quand ils semblent absolument nécessaires, se contente d'aller à l'essentiel en vous indiquant comment, grâce à des lectures personnelles, vous pourrez, si vous le désirez, l'approfondir. L'auteur de ces lignes sera pleinement satisfait s'il vous a procuré un moyen d'obtenir votre CAPES.

Pour aller plus loin dans votre travail, sont indiquées, dans le corps du texte, des références bibliographiques. Elles prennent la forme de parenthèses mentionnant le nom de l'auteur et une date renvoyant soit, pour les travaux essentiels, à la bibliographie générale que vous trouverez à la fin de cet avant-propos, soit à la fin de chacun des trois chapitres pour des travaux plus spécialisés. Dans la mesure du possible, sont mentionnées les éditions les plus récentes. Si certains ouvrages sont indisponibles, vous pouvez peut-être les trouver sur les sites *Web* de certaines librairies qui proposent la recherche de livres épuisés ou « introuvables », par exemple : alapage.com, chapitre.com ou galaxidion.com.

Bibliographie générale

Manuels

Comme ouvrage de base, je me permets de vous proposer le manuel dont je suis l'auteur, qui couvre, et même au-delà, l'ensemble des questions abordées ici, et ce de façon sensiblement plus détaillée :

- GUILLOT Philippe (1998), *Introduction à la sociologie politique*, Armand Colin, collection « Cursus / Sociologie ».

Si vous souhaitez un ouvrage plus simple, un des deux titres suivants devrait vous convenir, bien qu'ils soient plus orientés vers le droit et les institutions politiques :

- CHAGNOLLAUD Dominique (1996), *Introduction à la politique*, Le Seuil, collection « Points / Essais ».

- DENQUIN Jean-Marie (2001), *Introduction à la science politique*, Hachette, collection « Les Fondamentaux » (1^{re} édition : 1992).

...à moins que vous ne vous contentiez du n° 276 des *Cahiers français*, mai-juin 1996, sous la direction d'Yves Léonard : « Découverte de la science politique ».

Si, au contraire, vous souhaitez une approche plus approfondie de la sociologie politique, voici des ouvrages très riches, le premier cité me semblant le meilleur choix :

- BRAUD Philippe (1992), *Sociologie politique. Manuel*, LGDJ (dernière édition : 2000).

- DENNI Bernard et LECOMTE Patrick (1999), *Sociologie du politique*, Presses universitaires de Grenoble, collection « Libres cours », deux volumes (1^{re} édition : 1992).

- LAGROYE Jacques (1997), *Sociologie politique*, Presses de la FNSP / Dalloz, collection « Amphithéâtre » (1^{re} édition : 1993).

...l'ouvrage le plus complet restant, sans conteste (près de 3000 pages extrêmement denses !) celui-ci :

- GRAWITZ Madeleine et LECA Jean (sous la direction de) (1990), *Traité de science politique*, PUF (1^{re} édition : 1985) :
 - volume 1 : *La Science politique, science sociale. L'ordre politique* ;
 - volume 2 : *Les Régimes politiques contemporains* ;
 - volume 3 : *L'Action politique* ;
 - volume 4 : *Les Politiques publiques*.

Pour vous y retrouver, vous pouvez recourir à un dictionnaire, par exemple :

- HERMET Guy *et alii* (1996), *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Armand Colin, collection « Coursus » (1^{re} édition : 1994).

La pensée politique

Un recueil très complet de textes commentés :

- COLAS Dominique (1992), *La Pensée politique*, Larousse, collection « Textes essentiels ».

...un dictionnaire :

- Collectif (1998), *Dictionnaire des idées politiques*, Sirey, collection « Synthèse + ».

...et un petit livre qui tente de répondre à une question que vous vous posez peut-être :

- BONFILS-MABILON Béatrice et ÉTIENNE Bruno (1998), *La Science politique est-elle une science ?*, Flammarion, coll. « Dominos ».

Les grands sociologues ont parfois consacré leur réflexion à la politique. Vous en retrouverez les éléments dans deux ouvrages de base, le premier abordant l'ensemble de l'histoire de la pensée sociologique d'hier à aujourd'hui, le second se consacrant uniquement à quelques auteurs classiques (Montesquieu, Tocqueville, Marx, Durkheim, Weber, etc.) :

- DELAS Jean-Pierre et MILLY Bruno (1997), *Histoire des pensées sociologiques*, Sirey, collection « Synthèse + ».
- FERRÉOL Gilles (sous la direction de) (1994), *Histoire de la pensée sociologique*, Armand Colin, collection « Coursus / Sociologie ».

...un petit livre qui, par son caractère interdisciplinaire, peut aussi vous aider à préparer les épreuves d'économie :

- FERRÉOL Gilles (sous la direction de) (1995), *Les Grands Économistes et sociologues en terminale ES*, Armand Colin, collection « Flash / Bac ».

Des ouvrages classiques de grands anciens :

- WEBER Max (1969), *Le Savant et le politique*, trad. fr., Plon, collection « Recherches en sciences humaines » (1^{re} édition : 1921).
- WEBER Max (1971), *Économie et société*, trad. fr., Plon, collection « Recherches en sciences humaines » (1^{re} édition : 1922).

Bonnes lectures, bon courage et bonne chance !

Chapitre 1

Pouvoir politique et régulation sociale

I. La notion de pouvoir

A. Le pouvoir, première approche

Quand, au hasard d'un sondage, on demande aux Français : « Qui a le plus d'influence sur la vie du pays ? », les réponses, sans surprise, citent d'abord les hommes politiques. Quand on leur pose la même question concernant les institutions, ce sont les acteurs du jeu politique au sens large, à savoir les institutions politiques au sens strict, mais aussi les syndicats et les médias, qui sont mises en avant.

Pourtant, le pouvoir n'est pas seulement « politique ». Plus largement, en effet, on peut le définir, si l'on a une approche substantialiste (c'est-à-dire matérialiste/réaliste), comme la capacité d'un acteur donné à entreprendre des actions efficaces, autrement dit à produire les effets qu'il recherche. Dans cette optique, tout le monde a du pouvoir, en ce sens que chacun de nous peut imposer sa volonté à autrui, fût-ce à un échelon très modeste comme la famille ou le groupe de pairs.

Le pouvoir peut donc être aussi bien religieux qu'économique (dans le cadre de l'entreprise, par exemple) ou « intellectuel », quand il s'agit du pouvoir d'influence de « maîtres-penseurs », comme le fut longtemps Pierre Bourdieu, ou d'institutions formant les cadres de la nation. Ne parle-t-on pas d'« énarchie » à propos du pouvoir jugé excessif des diplômés des grandes écoles, en l'occurrence l'École nationale d'administration (ENA) ? (*Pouvoirs*, 1997)

B. Le pouvoir, approche sociologique

1. Définition

En sociologie, c'est la définition interactionniste qui est la plus couramment admise. Celle-ci suppose une relation asymétrique entre au moins deux acteurs sociaux, A obtenant de B quelque chose que B n'aurait pas fait si A ne lui avait pas imposé ou suggéré. Ceci implique une certaine dépendance du comportement de B par rapport à A dans un jeu le plus souvent à somme nulle, l'augmentation du pouvoir de A risquant fort de se faire au détriment de B. Pourtant, dans certaines circonstances, tout le monde peut y trouver son compte :

- B peut exprimer un consentement actif.
- Un surplus peut apparaître, permettant l'amélioration de la situation de celui qui subit l'exercice du pouvoir : ainsi, malgré la domination de la bourgeoisie et si l'on se réfère à l'évolution des conditions de vie, il semble bien que le prolétariat soit loin d'avoir tout perdu.

- Le face-à-face peut être rompu par un troisième acteur qui peut s'interposer ; une coalition devient alors possible, qui modifie le rapport des forces en présence.

Reste à savoir pourquoi ce sont les uns plutôt que les autres qui prétendent exercer le pouvoir.

2. Les fondements sociaux du pouvoir

Pour exercer le pouvoir, trois conditions semblent nécessaires.

Tout d'abord, il faut disposer de ressources, à savoir des différentes formes de capital, au sens de Bourdieu :

- la richesse (capital économique), qui permet, le cas échéant, de disposer de moyens techniques importants, voire de la force ;
- le savoir (capital culturel) ;
- les relations (capital social).

Ainsi, la structure sociale elle-même, par l'inégale distribution des capitaux culturel et économique, permet la « domination » des groupes sociaux qui les détiennent en leur donnant la capacité de faire accepter leur volonté, leur « puissance ».

Il faut ensuite être capable de les employer, donc avoir un minimum d'informations pour le faire : à quoi servirait un ordinateur qui serait dans les « mains » d'un chimpanzé ? Chacun pouvant avoir un tel minimum, on retrouve l'idée que tout le monde peut avoir, à quelque niveau que ce soit, un pouvoir sur quelqu'un.

Il faut enfin vouloir les employer. Le pouvoir est donc, au final, le fruit d'une volonté, celle, par exemple, d'accumuler les moyens de lutter contre l'inertie des choses ou les résistances adverses. Il répond donc à une stratégie. C'est pourquoi les relations de pouvoir apparaissent dans certaines circonstances, en particulier quand il s'agit de coordonner des activités multiples qui pourraient être divergentes. Ainsi, la division du travail, dans l'entreprise comme dans la société, entraîne-t-elle une spécialisation des tâches qu'il s'agit de coordonner soit de manière associative, soit de manière hiérarchique, avec le pouvoir que cela suppose.

3. La nécessité de sanctions

L'exercice d'un pouvoir implique l'usage de sanctions (*cf.* Talcott Parsons, *Politic and social structure*, 1969), au sens large du terme, à savoir l'attribution aussi bien de « récompenses » que de « punitions ».

Dans le cas du « pouvoir d'influence » d'un dominant sur un dominé, elles seront positives, prenant la forme de la persuasion ou de l'incitation, cette dernière pouvant s'appuyer sur des gratifications matérielles ou symboliques.

Dans le cas du « pouvoir d'injonction », les sanctions, relevant de l'univers de la punition et de la coercition, seront négatives et utiliseront, au besoin, la force¹.

¹. On trouvera, sous forme de tableau, les caractéristiques de ces deux grands types de pouvoir dans « Du pouvoir en général au pouvoir politique », de Philippe Braud, *in* Grawitz et Leca, 1985, volume 1, p. 356.

4. Pouvoir, autorité et légitimité

Au sens propre, l'autorité est la capacité d'un individu ou d'un groupe à obtenir ce qu'il souhaite. Malgré les apparences, elle ne se confond pas avec le pouvoir. Elle correspond en effet à une certaine influence, un certain ascendant. Si cet ascendant est élevé, le rôle de commandement ou d'orientation qui lui est conféré par la société, en un mot son « pouvoir », s'en trouve justifié, voire renforcé. Ainsi ce dernier est exercé avec plus ou moins d'« autorité ».

Sachant que ce qui est fondé sur le consentement « libre » de la population, et non sur la coercition, est légitime, le détenteur d'un pouvoir qui montrerait peu d'autorité risquerait de perdre, au moins en partie, sa légitimité : on trouverait moins « bien fondé », moins « juste » qu'il exerce telle ou telle fonction. On notera au passage que la légitimité n'est pas la légalité, même si les deux mots ont la même racine, la seconde étant la conformité à la loi. Toutefois, on peut considérer qu'en démocratie, la légalité est une forme d'expression de la légitimité. Remarquons également que des dictateurs sans légitimité initiale peuvent manifester cet ascendant qui finit par la leur conférer.

Max Weber distingue trois formes de légitimité susceptibles de faire accepter comme bien fondées les décisions de l'acteur dominant (1969, pp. 113-115) :

1. La légitimité traditionnelle, qui s'appuie sur « l'éternel hier » : la coutume, la tradition, à savoir la part d'héritage social qui justifie le maintien d'un certain pouvoir. Qu'on songe au poids des textes et des symboles religieux qui ont longtemps permis à la monarchie française de s'affirmer de « droit divin ».

2. La légitimité charismatique, fondée sur « la grâce personnelle et extraordinaire d'un individu (charisme) », sur son prestige. Quand on sait que « prestige », en vieux français, signifiait « illusion » et qu'il a donné « prestidigitation », on mesure la part d'irrationnel qui fait que la majorité, parfois écrasante, d'une population est prête à suivre aveuglément des leaders de tout acabit : prophètes, fondateurs de religions, grands révolutionnaires, orateurs ou hommes politiques. Nous verrons, dans le prochain chapitre, que le régime politique qui correspond le mieux à ce type de légitimité est la dictature « bonapartiste ».

3. La légitimité rationnelle (ou « légale-rationnelle ») prend appui, quant à elle, sur les institutions à qui la société reconnaît une certaine compétence acquise au moyen de règles rationnelles. L'activité sociale se rationalise en développant une bureaucratie où chacun exerce un pouvoir conforme à des compétences objectivement reconnues (par des concours, par exemple...). On aura reconnu « là le pouvoir tel que l'exerce le "serviteur de l'État" » de nos démocraties modernes.

II. Le pouvoir politique

Avec Max Weber, le pouvoir en général qu'il définit comme « la chance de faire triompher, au sein d'une relation sociale, sa propre volonté, même contre la résistance d'autrui » (1922) est proche du pouvoir politique. Dans un premier temps, nous allons examiner ce qui fait la particularité du pouvoir politique puis le cadre dans lequel il s'exerce.

A. Spécificité

Cette spécificité est d'abord d'être... « politique ». Banal, dira-t-on. Sans doute. Mais encore faut-il savoir ce qui est « politique ». Deux visions s'opposent en ce domaine. Une première, « subjective », considère que tout fait social peut être politique s'il fait l'objet d'une politisation, c'est-à-dire si les gouvernants, voire les gouvernés (les groupes de pression et les journalistes, notamment) décident de lui donner une dimension politique. C'est ainsi que les crises « de la vache folle » ou « du sang contaminé » ou encore le naufrage de l'Erika ont pris une dimension politique à partir du moment où l'opinion publique a été convaincue que les pouvoirs publics pouvaient en être responsables. La seconde vision, plus « objective », fait référence à la régulation des inévitables conflits qui agitent les sociétés. Celle-ci peut prendre trois formes : l'intégration, la force et le règlement « politique ». Un fait est donc considéré comme politique s'il nécessite une médiation, un arbitrage, effectués par les pouvoirs publics au nom des valeurs assurant la cohésion de la société.

Le pouvoir politique a comme deuxième caractéristique d'être global, de s'imposer à tous. C'est, du reste, la raison pour laquelle l'État est devenu le cadre institutionnel privilégié de la vie politique moderne.

Dernière caractéristique : il dépend du choix des membres de la société. C'est pourquoi il peut prendre des formes différentes d'une société à l'autre et peut être plus ou moins institutionnalisé.

Quoi qu'il en soit, il a deux fonctions essentielles : organiser la vie quotidienne et assumer la régulation entre les individus d'une même société, autrement dit « gérer » les crises au sein d'une collectivité.

B. L'État, une forme particulière d'organisation politique

L'État est, de nos jours, le cadre habituel de l'exercice du pouvoir politique. Il fut longtemps très contesté par les anarchistes, hostiles par définition à tout pouvoir institué, et par les marxistes qui y voyaient l'instrument de la domination de la bourgeoisie. Il l'est encore aujourd'hui par les économistes « libéraux », qui ne jurent que par le marché, et par le citoyen « de base », qui trouve qu'il prélève trop tout en n'intervenant pas assez. Dans un premier temps, nous allons tenter de le définir précisément pour mieux comprendre les raisons de son développement. Nous verrons qu'il prend le plus souvent la forme d'un État-nation, ce qui nécessitera que nous traitions, par la suite, de la nation.

1. Définition

Toute société globale souveraine a un pouvoir, « politique » par définition, mais dans les sociétés « primitives », le pouvoir, faiblement institutionnalisé et fréquemment lié à la tradition parentale, à la richesse ou à la religion, est le plus souvent exercé comme une prérogative personnelle dans le cadre de bandes, de sociétés à pouvoir diffus ou de chefferies (*cf.* Rivière, 2000, et plus particulièrement le chapitre 3 : « Types d'organisation politique », pp. 52-71).

La naissance de l'État est relativement récente. D'ailleurs, sa création trouve sa justification dans la nécessité d'un contrat social qui n'a été

mise en lumière qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles. Pour accomplir ses deux missions essentielles – défendre les citoyens contre d'autres États ou des membres de la société, et faire respecter les règles qui fondent la Cité –, il doit se comporter au minimum comme un État-gendarme qui doit maintenir l'ordre social. Pour ce faire, la société civile est censée lui avoir accordé, par contrat, le monopole de la violence dans les conditions fixées par la loi. Il est « une "entreprise politique de caractère institutionnel" lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime », écrit Max Weber (1971, p. 57). Et cette dernière reste « légitime » tant qu'elle est approuvée par la majorité des citoyens.

2. Fondements philosophiques : la nécessité d'un contrat social

Il y a trois grandes conceptions du contrat social. Pour Thomas Hobbes, tout d'abord (*Leviathan*, 1651), les hommes, bien qu'égaux, sont fondamentalement égoïstes : « L'homme est un loup pour l'homme. » Il faut donc qu'ils abandonnent leur liberté naturelle – et la loi de la jungle qui risque fort d'aller avec ! – pour un État fort, une monarchie absolue, par exemple.

Moins pessimiste est la conception de John Locke (*Traité du gouvernement civil*, 1690). À l'origine de l'humanité, les hommes étaient libres et heureux. Mais ils se sont multipliés et ne se contentent plus de chasse et de cueillette pour satisfaire leurs besoins croissants. La pression démographique a nécessité un partage de la nature en vue de la valoriser, ce que certains sont parvenus à faire mieux que d'autres, accumulant des richesses et mettant sur pied, à leur profit, une division du travail. Cette situation inégalitaire est porteuse de conflits qui nécessitent une délégation – conditionnelle, toutefois – de souveraineté à l'État.

Dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité entre les hommes* (1750), Jean-Jacques Rousseau décrit des hommes à l'état sauvage heureux, robustes, pas méchants puisque solitaires, et satisfaisant leurs besoins sans peine, car élémentaires. N'ayant guère de relations avec d'autres, le langage ne s'est pas développé et les inégalités n'existent pas. Mais, peu à peu, la pression démographique, là encore, l'oblige à vivre avec d'autres. Il s'ensuit de nouveaux besoins, sociaux, comme la « considération » qui nécessite la « civilité » (Colas, 1992, p. 278). Le développement économique engendre des inégalités, l'esclavage et la guerre. Que faire alors pour vivre en harmonie ? Faire en sorte que corps social et souverain coïncident pour constituer une démocratie : « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant » (*Du contrat social*, 1762, cité par Colas, 1992, p. 287). Les membres de la société signent entre eux un « pacte social », un « contrat » dans les termes suivants : « Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout » (*ibid.*). La personne publique qui se forme ainsi prend le nom « de République ou de corps politique, lequel est appelé par ses membres État quand il est passif,

Souverain quand il est actif, *Puissance* en le comparant à ses semblables" (*ibid.*).

3. Caractéristiques institutionnelles

L'État est la mise en œuvre du contrat social. Celle-ci prend la forme d'une institutionnalisation du pouvoir politique qui correspond, d'une part, à une dissociation entre la personne physique des gouvernants et le concept de puissance publique, et, d'autre part, à une généralisation des statuts juridiques qui constituent l'État de droit. Max Weber voit dans l'État « un rapport de domination de l'homme sur l'homme fondé sur le moyen de la violence légitime » (Weber, 1969, p. 113). Aussi son apparition correspond-elle également à une centralisation de la coercition : les mêmes normes juridiques sont désormais appliquées partout et à tous de la même façon.

L'État moderne n'est donc qu'une forme parmi d'autres du pouvoir politique caractérisée par une institutionnalisation forte et une centralisation de la coercition achevée. Il est constitué, au moins, de deux éléments :

1. l'ensemble des rouages politiques, administratifs, juridiques, voire économiques, qui constituent le pouvoir institué dans la société globale ;
2. un territoire – sol, sous-sol, espace aérien et eaux territoriales inclus – aux dimensions variables et aux frontières essentiellement conventionnelles qui délimite son aire de compétence.

Dans la majorité des cas, aujourd'hui, s'y ajoute un troisième élément : une nation. Subsistent néanmoins des États plurinationaux ou, au contraire, des nations chevauchant plusieurs États.

Sur le plan institutionnel, l'État se définit comme une personne morale de droit public. Il est « de droit », ce qui signifie qu'il se situe dans l'ordre juridique qu'il fonde. Il fait la loi, et par la loi fondamentale qu'est la constitution dont il s'est doté, il est au fondement même de l'ordre juridique : il est donc aussi « initial ». En principe, son pouvoir est « inconditionné » : il n'obéit à aucune règle antérieure ni extérieure (sauf « devoir d'ingérence humanitaire » ?). C'est le pouvoir « suprême ».

4. Analyses sociologiques

Ce pouvoir, en réalité, affirment Marx et Engels, n'est autre que la « forme par laquelle les individus d'une classe dominante font valoir leurs intérêts communs » (*L'Idéologie allemande*, 1846, p. 106). Ce n'est donc « pas autre chose que la forme d'organisation que les bourgeois se donnent par nécessité pour garantir réciproquement leur propriété et leurs intérêts, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur » (*ibid.*, p. 105). Instrument d'oppression du prolétariat par la bourgeoisie, il disparaîtra de lui-même lorsqu'il n'y aura plus de classes sociales : « La société, qui réorganisera la production sur la base d'une association libre et égalitaire des producteurs, reléguera toute la machine de l'État là où sera dorénavant sa place : au musée des antiquités, à côté du rouet et de la hache de bronze », écrit Engels (1966, p. 159). En attendant, dans la période de transition entre le capitalisme libéral et le communisme – c'est-à-dire, dans l'esprit des marxistes, le socialisme – « l'État ne sau-

rait être rien d'autre que la dictature révolutionnaire du prolétariat » (Marx, 1979, p. 96).

Durkheim ne partage évidemment pas cette analyse. Sa conception de la transformation des sociétés est évolutionniste : c'est le développement qui, en augmentant la division du travail, suscite de nouvelles structures et de nouvelles formes de pouvoir. La solidarité organique liée à l'interdépendance des acteurs sociaux remplace la solidarité mécanique des sociétés traditionnelles. Au fur et à mesure du développement, l'État devient de plus en plus autonome et se situe peu à peu au-dessus de tout et de tous, y compris la classe dominante. Durkheim le considère donc comme l'organe de la rationalité et de l'émancipation pour les citoyens. Mais gare à son hypertrophie, s'inquiète-t-il, prenant des accents toquevilliens, car il risque alors d'écraser une société de masse atomisée !

Selon Weber, l'État, fruit de la rationalisation des sociétés, doit réaliser l'intérêt général. Aux trois types de légitimité signalés plus haut, correspondent trois types de domination :

1. charismatique : en ce cas, le pouvoir est tutélaire, voire paternel ;
2. traditionnel : l'exercice du pouvoir est patrimonial et ne correspond pas aux sociétés modernes ;
3. rationnel ; ce type de domination est établi contre la précédente et correspond à l'État moderne, à savoir une « direction administrative » qui nécessite le recrutement d'une bureaucratie sur des critères méritocratiques et développe la monétarisation de l'économie, par la fiscalité, par exemple, qui doit lui donner les moyens matériels d'agir. Sa domination est légitime car chacun agit en fonction de ses compétences dans une organisation rationnelle des tâches : « Par sa précision, sa permanence, sa discipline, son rigorisme et la confiance qu'elle inspire [...], par l'intensité et l'étendue de sa prestation, par la possibilité formellement universelle qu'elle a de s'appliquer à toutes les tâches » [...], elle est « la forme la plus pratique de la domination *la plus rationnelle* du point de vue formel » (Weber, 1971, p. 229).

Dans son histoire de *L'État en France* (1993, pp. 20-26), Pierre Rosanvallon observe effectivement un mouvement de rationalisation qu'il situe pour notre pays dès le milieu du XVIII^e siècle, mais qui ne produit pas tous ses effets en raison à la fois de l'« arbitraire » royal et de la fréquence des guerres. L'État proviendrait également, selon lui, d'un mouvement de démocratisation qu'il situe en France à la même époque. Celui-ci serait lié, certes, à la distinction, pour chaque individu, entre la sphère publique, où il est citoyen, et la sphère privée, mais aussi à l'exercice croissant de l'esprit critique à l'égard d'un appareil politico-administratif toujours plus transparent. Ce « moment démocratique » serait la dernière étape dans la constitution de l'État dont l'émergence correspondrait à la « laïcisation du politique » aux XIII^e-XIV^e siècles suivie, à partir du XVI^e, du « moment libéral » où s'installe peu à peu un « État de droit » (*ibid.*, pp. 272-274).

C. Nation et nationalisme

1. Première approche

« Nation » vient de *nascere*, « naître » en latin. Étymologiquement, la nation est donc la terre où on est né, et n'est guère différente de la pa-

trie (le « pays du père »), plus familiale ou plus sentimentale. Cette dernière, en tant que terre des ancêtres, implique un enracinement géographique plus profond, un véritable attachement au sol. Le « patriotisme », « amour du pays du père », ne suppose aucune hostilité à l'égard de l'étranger, au contraire du « nationalisme ». Celui-ci apparaît comme un amour excessif, car il est fondé sur la croyance en sa supériorité. En fait, le mot « patrie », considéré par beaucoup comme désuet, est aujourd'hui peu usité. En revanche, nation et nationalisme le sont très couramment.

Un large consensus prévaut, de nos jours, pour voir dans la nation un groupe social étendu réuni par une communauté de vie, de biens, d'intérêts, de culture et d'aspirations. Ses membres ont, entre eux, des relations étroites. Ils vivent ensemble depuis longtemps. Cette histoire commune leur a permis de se forger une culture commune, le concept de culture devant être pris ici au sens large admis depuis longtemps en anthropologie : techniques de production, manière de s'alimenter, vêtements, habitat, productions artistiques, croyances, langue. La nation est aujourd'hui souvent souveraine : par son unité, elle confère solidité et stabilité à l'État-nation. Les États plurinationaux, comme l'ex-Yougoslavie, par exemple, paraissent plus fragiles et plus enclins à éclater. Pour autant, il ne faudrait pas croire que les États-nations se sont forcément constitués sans douleur. Même la France, archétype de ce type d'État, ne s'est constituée qu'au prix de beaucoup de sang versé pendant plusieurs siècles, et son unité « nationale » est largement le fruit de l'instruction obligatoire qui a imposé la culture « française » (en fait de l'Île-de-France) aux cultures régionales.

2. Droit du sol ou droit du sang ?

Derrière ce consensus apparent sur le sens du mot « nation », se cachent des conceptions différentes. Le concept, né au XVI^e siècle en Angleterre, sera théorisé au XIX^e dans deux directions opposées. Ces deux approches correspondent aux deux types de communautés que distingue Ferdinand Tönnies dans *Communauté et société* :

1. la *Gemeinschaft* (« communauté »), qui trouve sa source dans des liens « objectifs » : le sang, le voisinage, le compagnonnage ;
2. la *Gesellschaft* (« société »), association volontaire liée à l'évolution des sociétés qui n'ont cessé d'être bouleversées dans leur composition par les migrations et l'urbanisation.

La nation est alors considérée soit comme une communauté de fait linguistique, voire ethnique, soit comme construction universaliste qui agrège des allégeances individuelles. La première, qui relève du « droit du sang », fut défendue à l'origine par Johann Herder et Johann Fichte. À cette conception communautaire allemande, s'oppose le « droit du sol » affirmé par Fustel de Coulanges, puis Marcel Mauss et Louis Dumont. C'est Renan qui en signe, en quelque sorte, le manifeste dans une célèbre conférence faite à la Sorbonne le 11 mars 1882 : « L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagnes ». La nation, dit-il, « suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est [...] un plébiscite de tous les jours, comme l'existence de l'individu est une affirmation perpétuelle de vie » (Renan, 1992, pp. 54-56).

Naturellement, il faut se garder de trop caricaturer. Fichte, par exemple, prête une grande attention à l'éducation comme moyen d'intégration et l'Allemagne, depuis 2000, permet l'intégration par le droit du sol. Quant au désir de vivre ensemble des Français, il n'a pas toujours été explicite. Dans un entretien donné au *Monde* en mars 1985, l'historien Fernand Braudel nous le rappelle : « La France a dépensé le meilleur de ses forces vives à se constituer comme une unité ; elle est, en cela, comparable à toutes les autres nations du monde »...

Cette opposition entre les deux grandes conceptions de la nation est encore actuelle : qu'on se souvienne de la symbolique forte de la victoire en coupe du Monde de football d'une équipe de France plurielle, alors que l'équipe allemande « aryenne » échouait piteusement (c'était en 1998...) ; qu'on se souvienne aussi des débats qui ont entouré, dans les années 1980-1990, en France, la réforme du Code de la nationalité et la suppression du service national, création de la Révolution. La conscription, non seulement permettait de ne pas couper l'armée de la nation, donc de réduire les risques d'un putsch ou d'une dérive expéditionnaire, mais avait surtout pour but d'intégrer les jeunes Français dans un service où ils faisaient, en commun, le sacrifice de quelques années ou de quelques mois de leur vie à la nation.

En marge des deux grandes conceptions classiques de la nation, notons l'internationalisme fondamental de Marx : où qu'elle soit, la classe ouvrière est exploitée, la tâche principale est de la libérer. Pour autant, il ne faut pas négliger le cadre national à considérer : « La classe ouvrière doit s'organiser chez elle comme classe [...], son propre pays est le théâtre immédiat de sa lutte » et, dans cette mesure, cette lutte « est nationale, non pas dans son contenu, mais, comme le dit le *Manifeste communiste*, "dans sa forme" » (Marx, 1979, p. 87). Du reste, Lénine et Rosa Luxemburg considèrent le nationalisme comme « émancipateur » dans la mesure où il contribue à combattre l'impérialisme, « stade suprême du capitalisme ». Simplement, une fois l'impérialisme disparu, le nationalisme doit faire de même.

Sur la nation, la réflexion, au cours des années récentes, a connu de « nouveaux développements » (Guillot, 1998, pp. 41-44). La place nous manque ici pour nous en faire l'écho. Notons néanmoins que s'affirme de plus, à côté de la conception « élective » de la nation française et de la conception « ethnique » de la nation allemande, une conception « communautaire » américaine qui fait de la nation un rassemblement de communautés ethniques.

3. L'actualité du nationalisme

Souvent « traditionaliste » et intolérant, s'appuyant surtout sur des critères ethniques ou religieux, le nationalisme est à l'origine de nombreux conflits sanglants. Les exemples actuels ou récents ne manquent pas, qu'ils concernent l'ex-Yougoslavie, l'Irlande du Nord ou la Palestine, par exemple.

C'est aussi en s'appuyant sur son intolérance que certains mouvements intégristes, musulmans pour l'essentiel, ont pu arriver au pouvoir, comme en Iran ou en Afghanistan. Les grandes compétitions sportives elles mêmes, les Jeux olympiques en tête, servent encore souvent de tribune officielle pour vanter la supériorité du pays dont on porte les couleurs.

Au moment où l'on s'inquiète des excès de la mondialisation, le nationalisme se montre donc particulièrement vivace. Ainsi, on assiste à un mouvement contradictoire : d'un côté, l'internationalisation des économies entraîne la mise sur pied d'institutions internationales, voire supranationales ; de l'autre, se produit un repli identitaire sur la nation, voire sur des communautés plus étroites (*cf.* chapitre suivant).

III. Droit et régulation sociale

Si l'on s'en réfère à Henri Lévy-Bruhl, le Droit est l'« ensemble des règles obligatoires déterminant les rapports sociaux imposés à la collectivité à laquelle on appartient ». Les sources du Droit sont :

- la coutume, en général orale, qui est, en quelque sorte, un produit du temps, puisqu'elle s'appuie sur des manières d'agir ancestrales ;
- la loi, règle écrite impérative produite par les spécialistes de la politique et du Droit ;
- les traités que le pays a signés avec d'autres et qu'il doit respecter ;
- enfin, la doctrine, fruit de l'interprétation théorique des règles du Droit.

Ce dernier participe au contrôle social qui distribue sanctions positives et négatives et doit maintenir la paix dans la société. Cette fonction de régulation sociale l'amène à faire en sorte que les normes soient respectées afin que tensions et conflits potentiels soient désamorçés. Elle implique aussi qu'il organise la contrainte en lui donnant un cadre formel, y compris à la violence légale des forces de l'ordre d'où découle la disparition, ou au moins la réduction de la violence privée. Elle suppose enfin qu'il attribue une forme précise aux déviations par rapport aux normes, autrement dit qu'il précise ce qui n'est que déviance par rapport à ce qui est délinquance.

Rappelons que les normes sociales sont les règles ou les modèles de conduite partagés par les membres d'un groupe, quelle que soit sa dimension. Ces règles ou ces modèles, rendus légitimes par leur conformité aux valeurs – c'est-à-dire aux principes qui définissent les grandes orientations de nos actes –, sont intériorisés grâce à la socialisation. Chaque membre du groupe doit nécessairement les observer. Le rôle du Droit est de créer et de maintenir des normes juridiques conformes aux normes sociales.

La société influence le Droit quand les mœurs, la morale, d'une part, l'opinion publique ensuite, la jurisprudence enfin, autorisent (ou suscitent) des lois, comme ce fut le cas en France, dans les années 1970, pour le divorce par consentement mutuel et l'avortement. Le Droit influence la société, au contraire, quand le législateur impose une nouvelle hiérarchie des normes. C'est ainsi qu'en 1981, Robert Badinter, alors garde des Sceaux, a pu obtenir l'abolition de la peine de mort dans notre pays contre l'avis majoritaire de la population.

Bibliographie

Sur le pouvoir en général, un bon article de synthèse :

- FARGES Emmanuel (1997), « Du pouvoir en général au pouvoir politique », *DEES*, n° 107, mars, pp. 45-52.

...et un grand classique pour approfondir la question :

- JOUVENEL Bertrand de (1998), *Du pouvoir. Histoire naturelle de sa croissance*, Hachette, collection « Pluriel » (1^{re} édition : 1945).

Sur l'État, dans une perspective historique :

- ROSANVALLON Pierre (1993), *L'État en France de 1789 à nos jours*, Le Seuil, collection « Points / Histoire » (1^{re} édition : 1990).

... puis sociologique :

- BADIE Bertrand et BIRNBAUM Pierre (1994), *Sociologie de l'État*, Hachette, collection « Pluriel » (1^{re} édition : 1979).

... et marxiste :

- ENGELS Friedrich (1966), *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, trad. fr., Éd. sociales (1^{re} édition : 1884).
- MARX Karl (1979), *Critique du programme de Gotha*, trad. fr., LGF, « Le Livre de poche » (1^{re} édition : 1875).
- MARX Karl et ENGELS Friedrich (1968), *L'Idéologie allemande. Critique de la philosophie allemande la plus récente dans la personne de ses représentants Feuerbach, B. Bauer et Stirner, et du socialisme allemand dans celle de ses différents prophètes*, présentée et annotée par Gilbert Badia, trad. fr., Éditions sociales, collection « Classiques du marxisme » (1^{re} édition : 1846).

Sur d'autres formes de pouvoir :

- RIVIÈRE Claude (2000), *Anthropologie politique*, Armand Colin, collection « Cours / Sociologie ».

Sur la nation, une perspective d'ensemble :

- CORDELLIER Serge et POISSON Élisabeth (sous la direction de) (1995), *Nations et nationalismes*, La Découverte, collection « Les Dossiers de L'État du monde ».

... une approche sociologique beaucoup plus poussée :

- DELANNOI Gil (1999), *Sociologie de la nation. Fondements théoriques et expériences historiques*, Armand Colin, collection « Cours / Sociologie ».

... des réflexions récentes :

- SCHNAPPER Dominique (1994), *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Gallimard, collection « NRF essais ».
- SCHNAPPER Dominique (1993), *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Gallimard, collection « Bibliothèque des sciences humaines ».
- WEIL Patrick (2002), *Qu'est-ce qu'un Français ?*, Paris, Grasset.

... et des classiques :

- ANDERSON Benedict (2002), *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, trad. fr., La Découverte, collection « Poche / Étude » (1^{re} édition : 1983).
- GELLNER Ernest (1994), *Nations et nationalisme*, trad. fr., Payot, collection « Bibliothèque historique » (1^{re} édition : 1983).
- RENAN Ernest (1992), *Qu'est-ce qu'une nation ? et autres essais politiques*, textes choisis et présentés par Joël Roman, Presses Pocket, collection « Agora / Les Classiques ».

Chapitre 2

Systemes politiques et democratie

Un systeme est un ensemble d'elements interdependants. Un systeme politique est donc constitue d'elements de caractere politique qui agissent les uns sur les autres, qui sont en interaction. Ces elements sont des plus varies : ce sont tout aussi bien des acteurs de la vie politique comme les pouvoirs publics, les partis ou les groupes d'interet, par exemple, que les processus de mobilisation, electorale ou collective. Tout systeme politique est ainsi une maniere tout a la fois de tenir compte des demandes des membres de la societe, d'en obtenir le soutien et de mettre en oeuvre les decisions et les actions susceptibles de les satisfaire.

L'expression « regime politique » s'applique habituellement a l'organisation constitutionnelle des pouvoirs publics. Elle est donc plutot juridico-institutionnelle. Au fond, le regime correspond a la mise en oeuvre concrete du systeme. C'est sans doute ce caractere concret qui explique qu'on l'utilise plus couramment que l'expression « systeme politique », ce que nous ferons dans ce chapitre.

Nous presentons ici les differents regimes avant d'examiner les aspects institutionnels de la democratie a travers l'exemple de la France. La derniere partie montrera qu'emergent de nouveaux niveaux de decision politique qui interferent avec le niveau desormais traditionnel de l'Etat-nation.

I. Les regimes politiques

Jadis, le pouvoir etait souvent aux mains d'un seul homme (un monarque) parfois (auto)proclame empereur quand il devenait le souverain de plusieurs peuples. Pouvait-on parler, au sens propre, de regime politique ? Pour la population dans son ensemble, le roi etait une sorte de pere, bon ou mauvais, que la nature lui avait donnee. En France, c'etait meme un don de Dieu puisque le pouvoir etait de droit divin. Il fallait donc l'accepter. Les rares jacqueries ou rebellions qui ont pu avoir lieu dans l'« Ancien regime » ne le visaient pas personnellement. Elles etaient plutot le fait de quelqu'illumine promettant Dieu ou l'abondance sur la Terre, a moins qu'elles ne soient provoquees par un evenement imprevu et peu apprecie, une reforme fiscale par exemple. On peut penser que les regimes ne sont devenus reellement politiques que quand il y a eu assez d'hommes eclaires en dehors du cercle etroit des intimes du monarque capables de constituer une veritable « opinion publique ». En France, on pourrait en fixer la naissance au XVIIIe siecle, celui, precisement, des Lumieres.

Aujourd'hui encore, il y a des monarchies (*Pouvoirs*, 1996), meme dans l'Union europeenne, mais ce sont des democraties aussi pluralistes que les republics [A] au contraire des regimes qui tentent de retablir l'apolitisme de jadis [B] : les dictatures et les monocraties populaires.

A. La démocratie

Guy Hermet la définit comme l' « agencement pratique d'une souveraineté librement exprimée par un corps de citoyens suffisamment large » (Grawitz et Leca, 1985, vol. 2, p. 272). Plus simplement, l'article 2, 5^e alinéa de la Constitution française de 1958, rappelle qu'elle est le « gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple ». Sans doute ces définitions sont-elles un peu vagues. Nous dirons, avec Georges Lavau, qu'un régime peut être considéré comme démocratique si les élections qui désignent les représentants du peuple sont libres, si ce dernier bénéficie de libertés étendues et s'il peut compter sur l'arbitrage d'un « système judiciaire indépendant et soumis à des règles honnêtes » (*ibid.*, p. 32).

Quoi qu'il en soit, la démocratie n'a jamais réellement fait l'unanimité, quelle que soit sa forme.

1. Une image contrastée

L'idée de démocratie apparaît pendant le V^e siècle avant Jésus-Christ, le siècle de Périclès. Elle est alors conçue soit comme un système susceptible de régler les conflits entre les groupes sociaux, soit, selon la conception de Démosthène, Platon et Aristote, comme un système consensuel où la conversion de tous à l'intérêt commun doit aboutir à l'unanimité. Aristote se montre d'ailleurs méfiant à son égard : si cette unanimité est réalisée, ce qui paraît difficile, l'intérêt commun ne serait-il pas nécessairement sacrifié à des intérêts particuliers ?

Au cours de notre ère, l'image de la démocratie est restée longtemps négative, contrairement au libéralisme au nom duquel le despotisme était combattu. Pour Montesquieu, ce type de régime ne peut fonctionner de façon satisfaisante que sur un territoire réduit assurant l'existence d'un lien social étroit entre ses habitants, à condition que ces derniers soient tout à la fois de bonne moralité et égaux par la fortune, et qu'ils se contentent de peu pour vivre. Or, en général, constate-t-il, le peuple, insuffisamment éclairé, est tout juste bon à élire ses représentants. Mais alors, ce sont eux qui gouvernent et le régime est aristocratique. Pour que leur gouvernement ne soit pas tyrannique, il est nécessaire que les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire soient séparés, proposition que l'on retrouve chez Tocqueville (1981, tome 1, pp. 350-351).

La démocratie a une image encore plus négative chez les marxistes et les anarchistes. Pour les premiers, ce n'est qu'une forme particulière d'État. C'est donc un moyen d'oppression des classes laborieuses. Pour les seconds, un régime dont tous les représentants sont tous issus de la bourgeoisie ne saurait être accepté.

L'idée de démocratie connaît son apogée à la « belle époque ». Depuis, fondées sur des dysfonctionnements déjà mis en avant par Tocqueville (résumés *in* Ferréol, 1995, p. 106, tableau reproduit *in* Guillot, 1998, p. 53), les critiques n'ont pas cessé, bien au contraire. Aujourd'hui même, dans notre démocratie, elles nourrissent le désintérêt croissant de nos concitoyens pour la politique qui dénoncent, souvent de façon excessive, la corruption des dirigeants, leur supposée médiocrité, le poids excessif des administrations publiques ou encore le caractère formel d'un régime qui tolère des millions d'exclus.

2. Les démocraties pluralistes modernes

Elles sont fondées sur une constitution préalablement votée qui s'applique à des citoyens égaux, quoique cette égalité soit parfois limitée (en France, par exemple, les femmes ont attendu la Libération pour pouvoir voter). Le pouvoir y est exercé par des élus choisis parmi des candidats présentés par des partis dont on attend qu'ils synthétisent de façon stable les intérêts de toutes les composantes de la population. Plus il y a de partis, plus les citoyens ont de chances de voir leurs idées défendues par des candidats. C'est ce pluralisme qui est le garant d'une représentation équitable de l'ensemble de la population. Une fois au pouvoir, les représentants de la majorité sont supposés faire passer l'intérêt général avant le leur tout en étant, grâce au débat démocratique, bien informés des vœux de la population qui les a élus.

Les démocraties pluralistes d'aujourd'hui se caractérisent par une séparation des trois grands pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire. Le premier est souvent bicaméral, c'est-à-dire exercé conjointement par deux assemblées :

- une chambre « haute » représentant les « notables » (la chambre des *lords*, au Royaume-Uni) supposés « sages » en raison de leur âge et/ou du mode de scrutin grâce auquel ils sont désignés (le Sénat en France et aux Etats-Unis), ou encore les régions, comme en Suisse ;
- une chambre « basse », qui représente plus directement l'ensemble de la population (l'Assemblée nationale en France, la chambre des Communes au Royaume-Uni ou la chambre des Représentants aux Etats-Unis).

Le deuxième est habituellement exercé par un gouvernement et, dans les républiques, un président. De nombreuses démocraties, notamment en Europe, sont encore des monarchies, mais le monarque n'y conserve, en général, que des fonctions de représentation et de garant de l'unité nationale.

Quant au pouvoir judiciaire, il est toujours réputé indépendant des deux autres. La réalité peut être toute autre...

Deux grands types de rapports entre les deux premiers pouvoirs définissent le régime comme parlementaire ou présidentiel. Dans le premier, l'exécutif peut dissoudre l'assemblée détentrice du pouvoir législatif, mais celle-ci peut aussi refuser sa confiance au(x) détenteur(s) du pouvoir exécutif. L'exemple le plus typique d'un tel « régime » est celui du Royaume-Uni. Dans le second, le président, chef de l'exécutif, n'est pas responsable devant le parlement, mais ne peut pas le dissoudre. L'archétype d'un tel régime se trouve aux Etats-Unis. Le pouvoir exécutif est détenu par le président, le vice-président et le gouvernement (le « cabinet »). C'est le président qui dirige le gouvernement et fait voter des lois à des assemblées devant lesquelles il n'est pas responsable, sauf procédure de destitution, mais il ne peut pas dissoudre le Congrès, c'est-à-dire le Sénat et la chambre des Représentants qui le constituent.

Des formes impures de ces deux types de rapports peuvent exister. Au régime d'assemblée correspond le pouvoir exorbitant d'un législateur qui détient, au moins en partie, le pouvoir exécutif. L'illustration la plus célèbre en a été donnée en France, en 1793, par la Convention d'où le qualificatif parfois utilisé de régime « conventionnel ». À l'opposé, le régime peut être semi-présidentiel quand, dans un régime parlementaire, une partie seulement de l'exécutif, en l'occurrence le gouverne-

ment, est responsable de ses actes devant les représentants de la nation. En France, on a longtemps pensé que le régime était de ce type et dérivait vers le système américain. Depuis 1965, en effet, le président est élu par l'ensemble du corps électoral, ce qui lui confère une légitimité forte, alors que son gouvernement doit être conforme à la majorité parlementaire et obtenir sa confiance. Ces dernières années, toutefois, les périodes de « cohabitation » entre un président et une assemblée nationale politiquement opposés ont affaibli celui qui est habituellement considéré comme le chef de l'exécutif. Il est apparu nettement que, conformément à l'article 20 de la Constitution de 1958 fondant la V^e République, c'est bien le gouvernement qui « détermine et conduit la politique de la nation », ce qui confère à son chef, le Premier ministre, une fonction essentielle qu'il ne peut, toutefois, remplir que s'il a l'aval de l'Assemblée nationale.

Si l'essentiel des grandes décisions est pris aujourd'hui par les représentants du peuple, il subsiste néanmoins des restes de démocratie directe sous la forme des référendums, rarement utilisés, et qui risquent de l'être encore moins, notamment en France, si l'on considère l'intérêt fortement décroissant qu'ils suscitent. Par ailleurs, les citoyens, entre les élections, peuvent faire pression sur le pouvoir soit par des actions de politique non conventionnelle (des manifestations, par exemple), soit en s'appuyant sur le pouvoir judiciaire. L'École aussi, dans ses cours d'instruction civique, d'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) et, bien sûr, de sciences économiques et sociales (SES), a son rôle à jouer, que l'on voudrait majeur, dans la formation du citoyen. On considère enfin que la presse joue le rôle d'un quatrième pouvoir en informant de façon supposée indépendante, contribuant ainsi toujours plus, en raison de la place croissante des médias dans notre vie de tous les jours et du déclin des idéologies et des cadres de référence, à la formation d'une opinion publique que les sondages s'ingénient à mesurer. Mais alors, attention à ce que la démocratie ne souffre pas de leur dépendance à l'égard des grands groupes économiques, de leur goût pour le spectaculaire, le sensationnel ou la caricature facile – cf. *Les Guignols* de Canal + –, ou encore du caractère souvent superficiel de l'information délivrée (voir, sur ce sujet, Cayrol, 1997).

B. Autoritarisme et totalitarisme

Ces deux types de régimes se caractérisent principalement par la domination de l'État en tant qu'appareil politique et le refus, par les détenteurs du pouvoir, de toute opposition. Dans un premier temps, nous en examinerons les principales caractéristiques, en particulier celles qui permettent de distinguer l'autoritarisme du totalitarisme, puis nous nous interrogerons sur ce qui permet leur apparition.

1. De l'autoritarisme au totalitarisme

Un régime peut être défini comme autoritaire lorsque les postulants au pouvoir refusent la compétition politique ou lorsque le détenteur du pouvoir – qu'il s'agisse d'un individu ou d'un groupe, une junte militaire par exemple – abuse de son autorité en usant plus de la force que de la persuasion. D'une certaine manière, on peut dire qu'il se situe entre la démocratie et le totalitarisme car, si le recrutement des dirigeants ne passe pas par des élections réellement concurrentielles, il n'y a pas non

plus d'idéologie directrice et de mobilisation massive, simplement le pluralisme des idées qui peuvent s'exprimer est réduit.

En fait, pour beaucoup de pays, notamment dans le tiers monde, il vaudrait mieux parler de situations autoritaires dans la mesure où il s'agit d'adaptations particulières, donc très diverses, des régimes démocratiques occidentaux. Il n'y a réellement régime autoritaire que lorsqu'on peut observer une institutionnalisation d'un équilibre centralement manipulé par des hiérarchies, que celles-ci soient d'ordre militaire, administratif, religieux ou économique. Mais, dans ce cas aussi, la diversité est grande. Pour l'illustrer, référons-nous à une classification fondée sur le poids de l'État. Voici donc, proposée par Philippe Braud (1992, pp. 140-143) les différents autoritarismes qu'il distingue par ordre d'étatisme décroissant :

- l'« autoritarisme patrimonial », qui correspond à la gestion des ressources de l'État par les détenteurs du pouvoir comme si elles étaient les leurs ;
- les « bonapartismes et dictatures populistes » où l'exécutif exerce, certes, un pouvoir absolu, mais en se référant clairement à la souveraineté nationale ;
- les « oligarchies clientélistes », qui se trouvent principalement en Amérique latine : là encore, il s'agit de populisme dans la mesure où les grandes familles au pouvoir tentent de canaliser les éventuelles révoltes des paysans ou des nombreux citadins misérables d'origine paysanne qui constituent encore leur clientèle en les orientant contre l'impérialisme américain accusé de tous les maux et en les faisant participer à un jeu démocratique largement formel ;
- les « bureaucraties autoritaires », enfin, que Braud qualifie soit de « corporatistes » quand certains attributs de l'État sont délégués à des corps intermédiaires, soit de « progressistes » pour des régimes où le pouvoir est exercé par un parti unique hypertrophié, comme ce fut le cas en Europe de l'Est à l'époque de l'URSS post-stalinienne.

Ce dernier type de régime autoritaire nous amène tout naturellement au totalitarisme. Là encore, on pourrait penser que les pays qui le subissent sont plus en situation totalitaire que sous un régime totalitaire. Pourtant, il semble bien qu'il y ait au moins deux traits propres au fascisme et au communisme, les formes modernes du totalitarisme :

- le culte paroxystique du chef supposé incarner la « ligne juste », voire l'âme du peuple, et que louangent systématiquement des médias sous contrôle et des manifestations de masse que le pouvoir organise ;
- la prétention qu'a le pouvoir de réaliser à tout prix l'unité sociale, et ce au moyen d'un État « total » – d'où le mot de totalitarisme –, ce que Hannah Arendt qualifie de « révolution permanente ».

Bien entendu, le nazisme d'Hitler, le fascisme de Mussolini et le communisme de Staline ont bien des différences, mais l'observation de leurs caractéristiques sociologiques confirme, à bien des égards, leur communauté de nature :

- Le principal souci des autorités est de rassembler des forces de travail peu payées, disciplinées et ne nécessitant que peu d'investissements. Les conditions sociales de la production sont donc exceptionnellement pénibles, surtout quand elles concernent les paysans en URSS et les ouvriers dans l'Allemagne nazie.
- La mise au pas de cette main d'œuvre de masse nécessite une vaste bureaucratie fortement hiérarchisée mais suscite également la multipli-

cation de comportements déviants : vols, organisation d'une économie parallèle, etc.

- Si la société est, dans l'ensemble, atomisée, il n'en reste pas moins que de nouvelles formes d'intégration se font jour au sein du parti au pouvoir, de l'armée et des entreprises, et qu'une nouvelle classe dirigeante apparaît, manifestant l'existence d'une certaine mobilité sociale.

- Enfin, certaines parties de la population sont transformées en véritables boucs émissaires. Certaines institutions – le Parti, la police – ont ainsi un rôle de mobilisation des masses et usent, pour ce faire, de slogans simplistes s'attaquant aux idées qualifiées de fausses et aux doctrines « erronées ».

2. Aux sources des régimes autoritaires modernes

La question se pose maintenant de savoir comment les démocraties modernes, où la population est supposée « éclairée », peuvent se transformer en régimes autoritaires, voire totalitaires. Les thèses, en ce domaine, sont nombreuses. En voici quelques unes qui, provenant de spécialistes de disciplines différentes, me paraissent particulièrement intéressantes et, à bien des égards, complémentaires.

Commençons par la vision d'un historien, François Furet, l'un des premiers à avoir osé considérer le communisme comme une forme de totalitarisme au même titre que les différentes formes de fascisme. Selon lui, ces régimes ont en effet la même origine : la guerre de 1914-1918. Ils « transportent dans la politique l'apprentissage reçu dans les tranchées : l'habitude de la violence, la simplicité des passions extrêmes, la soumission de l'individu au collectif, l'amertume des sacrifices inutiles ou trahis » (Furet, 1995, p. 197). Au fond, la guerre mobilise bien les masses comme le souhaitaient les démocraties, mais celles-ci se sont plus habituées à la violence qu'à la réflexion : la guerre « permet de mobiliser les passions révolutionnaires modernes, la fraternité des combattants, la haine de la bourgeoisie et de l'argent, l'égalité des hommes, l'aspiration à un monde nouveau » (*ibid.*, p. 199). Cela suffit-il à expliquer l'émergence de régimes totalitaires ? Non, explique Furet, il a fallu que des personnalités d'une mégalomanie exceptionnelle puissent exploiter cette situation non moins exceptionnelle : Lénine et Staline, d'un côté, Hitler et Mussolini, voire Franco, de l'autre.

Pour Karl Polanyi, le fascisme aurait été la solution trouvée par le capitalisme libéral pour sortir de l'impasse dans laquelle il s'était engagé. Selon lui, tout, dans l'économie de marché, tend à faire l'objet d'un prix, même les hommes, puisque seul ce qui a un prix a de la valeur. Si ces derniers n'acceptent pas cette « marchandisation » de la société, l'État cherchera à l'imposer. Paradoxalement, c'est donc au nom de l'État minimal que la bureaucratie est amenée à instaurer une économie dirigée, cette forme d'économie dont Hayek est persuadé qu'elle porte en germe l'abdication de la liberté, qu'elle trace *La Route de la servitude*. Mais, chez ce dernier, c'est l'excès d'État que symbolise ce qu'il appelle le « planisme » qui fait le lit du totalitarisme.

Platon, déjà, pensait que la démocratie peut devenir une menace pour elle-même et se transformer en tyrannie : les citoyens sont enclins à contourner de plus en plus des lois que les dirigeants ne parviennent plus à leur imposer. Ainsi, « l'excès de liberté doit aboutir à un excès de servitude, et dans l'individu, et dans l'État » (1982, VIII, 564a). Pareto, aussi, affirme que la démocratie est porteuse de tyrannie :

- d'abord parce que le pouvoir est nécessairement aux mains d'une élite et qu'il y a donc un écart entre le mythe démocratique et la réalité ;
- ensuite, parce que certains groupes cherchent à accaparer le pouvoir ;
- enfin parce que les gouvernements risquent d'être privés du pouvoir au profit d'associations – les syndicats sont ici plus particulièrement visés – qui obtiennent peu à peu les moyens d'agir en-dehors, donc au-dessus, des lois.

Ces inquiétudes quant à l'avenir de la démocratie, on les retrouve chez Alexis de Tocqueville. Dans son ouvrage le plus célèbre, *De la démocratie en Amérique*, il observe qu'il semble y avoir une contradiction fondamentale entre l'aspiration des hommes à l'égalité qui pousse à l'uniformisation et leur « goût naturel pour la liberté » qui les pousse à la différenciation. Plus forte encore est leur « passion ardente, insatiable, éternelle, invincible » pour l'égalité (Tocqueville, 1981, vol. 2, pp. 122-123). À la lumière de l'Histoire, il constate que cette préférence pour l'égalité « devient toujours plus insatiable à mesure que l'égalité est plus grande » (*ibid.*, p. 174). L'idéal, bien entendu, serait qu'elle se réalise dans la liberté, dont « le goût et l'idée n'ont commencé à naître et à se développer qu'au moment où les conditions commençaient à s'égaliser » (*ibid.*, p. 122). Mais, si cela ne leur semble pas possible, ils sont prêts à accepter d'être asservis : « Ils veulent l'égalité dans la liberté, et, s'ils ne peuvent l'obtenir, ils la veulent encore dans l'esclavage. Ils souffriront la pauvreté, l'asservissement, la barbarie, mais ils ne souffriront pas l'aristocratie » (*ibid.*, pp. 122-123.) En outre, au fur et à mesure que les conditions s'égalisent, chacun, de plus en plus semblable à son voisin, ne se préoccupe plus que de son propre confort. « Je vois », écrit-il, « une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs [...]. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres » (*ibid.*, p. 385). L'univers des citoyens se rétrécit, se réduisant peu à peu à leur famille. Ils remettent de plus en plus leur sort à la majorité qui décide pour eux. Viendra un jour, affirme Tocqueville, où s'élèvera au-dessus d'eux « un pouvoir immense et tutélaire [...] absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux », ressemblant au pouvoir paternel, mais qui risque de les « fixer irrévocablement dans l'enfance » (*ibid.*, p. 386), en s'occupant de tout : « Il pourvoit à leur sécurité, prévoit et assure leurs besoins, facilite leurs plaisirs, conduit leurs principales affaires, dirige leur industrie, règle leur successions [...] ; que ne peut-il leur ôter entièrement le trouble de penser et la peine de vivre ? » (*ibid.*). Conclusion de ces réflexions qui rappellent irrésistiblement le monde dans lequel nous vivons (montée de l'abstention et de l'individualisme avec son cortège de revendications corporatistes, dénigrement systématique des politiques qui ne sont, après tout, que des égaux, et encore...) : « Tous les jours, il rend moins utile et plus rare l'emploi du libre arbitre » (*ibid.*)...

Méfiance donc : la démocratie se mérite. L'élection présidentielle française de 2002 l'a d'ailleurs brutalement rappelé.

II. Les aspects institutionnels de la démocratie

Comme il ne saurait être question d'examiner ces aspects dans toutes les démocraties, nous nous contenterons de voir brièvement ce qu'il en est en France actuellement.

A. Les fondements de l'exercice du pouvoir en France sous la V^e République

La V^e République est née en 1958. Que veulent ses fondateurs, le général de Gaulle, l'inspirateur qui lui en a donné les principaux contours lors d'un célèbre discours prononcé à Bayeux le 16 juin 1946, Michel Debré, son premier chef du gouvernement, et les autres auteurs de la constitution ?

1. Abolir le parlementarisme de la IV^e République et, avec lui, le « régime des partis » honni.
2. Redonner un véritable pouvoir au président, qui doit se situer au-dessus des partis. Pour ce faire, les élections législatives et présidentielles doivent être déconnectées et les mandats des parlementaires et du président de la République doivent être d'inégale longueur.
3. Clarifier la vie politique française en utilisant systématiquement le scrutin majoritaire qui donne un élu à chaque circonscription. On comprend, dès lors, l'importance du découpage du territoire en circonscriptions électorales... Contrairement à la représentation proportionnelle qui attribue des sièges à chaque liste de candidats en fonction du nombre de suffrages obtenus, ce système a l'avantage d'amener une majorité stable au pouvoir, même si elle est minoritaire en voix, et de simplifier la vie politique en imposant une sorte de bipartisme, ou du moins une bipolarisation gauche-droite : au premier tour, on vote pour le candidat qui correspond à ses idées ; au deuxième tour, il faut voter utile, c'est-à-dire se prononcer en faveur du candidat resté en lice qui en paraît le plus proche. Inconvénient majeur : toutes les sensibilités ne sont pas représentées. Il n'en reste pas moins que, grâce à la présence d'un premier tour de scrutin, les petits partis peuvent continuer à exister. Ils se sont même multipliés ces dernières années.

Avec le choix du système électoral, on se rend bien compte de l'importance des règles du « jeu » politique. Pourtant, la population ne montre généralement que peu d'intérêt pour ces débats institutionnels qu'elle est prompte à qualifier de « politique politicienne ». Ce qu'elle veut, ce sont des améliorations de son sort concrètes et rapides, sinon... immédiates !

Depuis 1958, douze aménagements sont venus modifier la constitution. Or ces nouvelles règles du jeu ne vont pas nécessairement dans le sens voulu il y a maintenant près d'un demi-siècle : il en va ainsi de l'alignement du mandat présidentiel sur celui des députés qui risque d'affaiblir le Président en le mettant à nouveau à la merci du jeu des partis. En outre, le rééquilibrage de la gauche et de la droite, leur rapprochement idéologique aussi, ont suscité non seulement une alternance désormais systématique à la tête du pays, mais aussi des « cohabitations » entre un président d'un bord politique et un gouvernement représentant son opposition, affaiblissant l'autorité du premier au profit du second. Ces changements et les surprenants résultats du premier tour de l'élection présidentielle de 2002 accréditent l'idée qu'il y a peut-être lieu d'envisager une nouvelle constitution. La V^e République vivrait-elle ses dernières années ? Pour l'heure, elle est toujours en vigueur, et ce sont les principaux aspects de l'exercice du pouvoir tels qu'elle les prévoit que nous allons examiner rapidement maintenant.

Le régime français est parlementaire. Le pouvoir exécutif est, au moins en partie, responsable devant l'Assemblée nationale qu'il peut, par ail-

leurs, dissoudre. En effet, les députés peuvent refuser leur confiance au gouvernement et le renverser (article 49 de la Constitution). En revanche, ils ne peuvent pas remettre en cause le Président, ce qui lui confère une situation d'autant plus privilégiée que celui-ci peut dissoudre l'Assemblée nationale et provoquer de nouvelles élections législatives.

Voyons de façon un peu plus détaillée comment fonctionnent nos institutions et, surtout, comment s'équilibrent les deux principaux pouvoirs, exécutif et législatif. Concernant le pouvoir judiciaire que nous ne détaillerons pas, notons simplement qu'il a beaucoup gagné en indépendance ces dernières années grâce à des mesures prises par la gauche. Les nombreuses mises en examen et les emprisonnements de ministres en témoignent.

B. Le pouvoir exécutif

Il est, en France, bicéphale. Se le partagent le président de la République, que l'on qualifie habituellement de « chef » de l'exécutif, et le Premier ministre, en tant que chef du gouvernement, lequel concentre, nous le verrons, la majorité des pouvoirs.

1. Le Président

La constitution adoptée le 4 octobre 1958 prévoyait qu'il serait élu au suffrage universel indirect par un collège d'environ 80 000 grands électeurs. Mais le premier président de la V^e République, Charles de Gaulle a obtenu par référendum, en 1962, qu'il soit désormais désigné par l'ensemble du corps électoral français au scrutin majoritaire à deux tours. Étant désormais l' élu de tous les Français, il gagnait en légitimité, donc en autorité. C'est ainsi que le Général fut élu en 1965. Après sa démission en 1969, ses successeurs – Georges Pompidou en 1969, Valéry Giscard d'Estaing en 1974, François Mitterrand en 1981 et en 1988, et Jacques Chirac en 1995 et en 2002 – furent évidemment élus dans les mêmes conditions.

Les principales fonctions du Président sont les suivantes :

- Il « veille au respect de la Constitution. Il assure [...] le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale » (article 5). Ce sont là les tâches traditionnelles des chefs de l'État.

- Il « nomme le Premier ministre » et « met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du gouvernement. Sur la proposition du Premier ministre, il nomme les autres ministres du gouvernement » (article 8). Cet article appelle quelques petits commentaires. D'abord, dans les faits, c'est généralement le Président qui demande sa démission au Premier ministre. Par ailleurs, si ce dernier présente effectivement des candidats aux postes ministériels, le Président a son mot à dire sur la composition du gouvernement. Quand celui-ci est de la même couleur politique, comme ce fut le cas de 1958 à 1981, il se comporte de fait comme le chef de l'exécutif et impose ses choix. Le général de Gaulle considérait d'ailleurs ses ministres comme étant à son service : « ministre » ne veut-il pas dire, étymologiquement, « servir » ? Mais, même en période de cohabitation, le Président n'hésite pas à peser sur le choix des ministres de ce que, depuis le Général, il considère comme son « domaine réservé », à savoir les Affaires étran-

gères et la Défense, autrement dit tout ce qui relève de la représentation de la France à l'étranger et des relations internationales. François Mitterrand parlait de son « pré carré ». C'est ainsi qu'il refusa François Léotard aux affaires étrangères lors de la première cohabitation avec Jacques Chirac.

- Il « peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur les réformes relatives à la politique économique ou sociale de la Nation [...] ou tendant à autoriser la ratification d'un traité » (article 11) comme ce fut le cas pour le Traité de l'Union européenne, dit « de Maastricht ».

- Sous certaines conditions, il « peut [...] prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale ». Il le fait lorsqu'il souhaite que la majorité des députés soutienne sa politique. On se souvient que François Mitterrand a procédé avec succès à cette opération en 1981 et 1988, à la suite de chacune de ses élections à la tête de l'État. On se souvient aussi que l'actuel président a été moins heureux en 1997 et qu'au contraire la dissolution a amené au Palais Bourbon une majorité de gauche qui lui était hostile, et ce pour cinq ans, l'empêchant de fait d'exercer le pouvoir pendant la majorité de son septennat.

- Notons enfin que, parmi ses prérogatives, et dans des cas tout à fait exceptionnels, il y a celle de pouvoir exercer, ce qu'on a parfois qualifié de « dictature provisoire ». Jusqu'à présent, cet article 16 n'a été utilisé qu'en avril 1961 par le général de Gaulle à la suite de la tentative de coup d'État de quatre généraux « félons » à Alger.

Le Président, par ailleurs, est irresponsable politiquement dans la mesure où il ne peut pas, légalement, être renversé. Il ne peut être démis de ses fonctions que pour « haute trahison », et ce après avoir été traduit devant la Haute Cour (article 68). Il n'est d'ailleurs pas responsable civilement ou pénalement des délits commis dans l'exercice de ses fonctions : s'il doit y avoir réparation d'un préjudice, elle sera le fait de l'État...

En résumé, on aura compris que le Président a surtout des pouvoirs de nomination et de représentation, mais le fait qu'il soit élu au suffrage universel direct lui confère une légitimité forte aux yeux des Français. En outre, une telle élection suppose qu'il ait une personnalité telle qu'elle le prédispose assez peu à se contenter d'« inaugurer les chrysanthèmes », c'est-à-dire aux fonctions de représentation dans lesquelles étaient confinés les présidents des précédentes républiques. C'est pourquoi il s'est arrogé, au moins officieusement, un domaine réservé. Tant que le gouvernement est resté conforme à ses idées, il a pu exercer pleinement le pouvoir. On parlait alors pour la France de régime semi-présidentiel tant il pesait sur la politique de la nation. Depuis 1986, date de la première cohabitation, il a fallu appliquer la Constitution à la lettre et le Président n'a finalement réellement dirigé le pays que de 1988 à 1993 et de 1995 à 1997, soit sept ans seulement contre neuf dominés par le Premier ministre et son gouvernement. Il paraît, dès lors, bien difficile de qualifier le régime français de semi-présidentiel. Au fond, il l'est quand la majorité des députés soutient le Président. Il redevient clairement parlementaire dans les périodes de cohabitation.

2. Le gouvernement

Le Premier ministre, nous venons de le voir, est nommé par le Président. Il est nécessairement issu des rangs de la majorité de l'Assemblée

nationale puisqu'il est responsable de ses actes devant elle. Le gouvernement qu'il dirige « détermine et conduit la politique de la Nation » (article 20). La lettre de cet article de la Constitution, sinon l'esprit, fait bien de lui le principal responsable politique du pays, au moins lorsque le Président ne peut pas le considérer comme étant à son service, ce qui est effectivement le cas à chaque cohabitation. Cet article prévoit aussi qu'« il dispose de l'Administration et de la force armée » dont le chef est... le Président. L'article 21 insiste : « Le Premier ministre [...] est responsable de la Défense nationale ». Nous avons pourtant vu plus haut que le Président l'incluait dans son domaine réservé. Ce même article confère également au Premier ministre l'exécution des lois, l'exercice du pouvoir réglementaire et le pouvoir de nomination aux emplois civils et militaires. Sans entrer plus avant dans les détails, nous constatons à quel point le Premier ministre et son gouvernement sont supposés jouer un rôle politique important, plus important, de par les textes, que celui du Président.

Du reste, d'autres articles de la constitution renforcent encore son rôle, l'article 35, par exemple, qui prévoit qu'il peut proclamer l'état de siège, ou l'article 37 qui lui accorde le pouvoir réglementaire, ou encore l'article 38 qui lui donne la possibilité de « demander au Parlement l'autorisation de prendre par ordonnances, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi. Enfin, et ce n'est pas la moindre de ses prérogatives, de par l'article 39, le Premier ministre a l'initiative des lois au nom du gouvernement. Ces deux dernières dispositions, d'une certaine manière, sur le pouvoir législatif. Par la première, le gouvernement « légifère », en quelque sorte, lui-même. C'est ainsi qu'en 1982 les grandes réformes du début du premier septennat de François Mitterrand ont été décidées, les ordonnances permettant se s'affranchir de l'obstruction systématique du Sénat, conservateur. Quant au travail législatif du Parlement lui-même, il s'applique, dans deux cas sur trois, à des « projets » de loi, c'est-à-dire à des textes qui lui sont soumis par le gouvernement, et seulement dans un cas sur trois à des « propositions » qui émanent de ses membres.

Ajoutons que le Premier ministre peut, d'une certaine façon, « forcer la main » du Parlement en mettant en œuvre l'article 49 de la constitution. Le premier alinéa de ce texte lui permet, certes, d'engager la responsabilité de son gouvernement sur son programme ou sur une déclaration de politique générale, en clair de poser la question de la confiance que veut bien lui accorder la représentation nationale. Rien de plus normal, dira-t-on. Mais le troisième alinéa peut aboutir à l'adoption d'un projet de loi sans vote si le Premier ministre engage sa responsabilité sur ce texte et qu'aucune motion de censure, déposée dans les 24 heures, n'est adoptée. Autrement dit, c'est une sorte d'ultimatum : « Vous acceptez ce texte ou je démissionne », ce qui risque de provoquer une crise politique. Rares sont alors les députés de la majorité prêts à prendre un tel risque...

Le deuxième alinéa de cet article devenu fameux tant il a été utilisé, correspond à la défiance de l'Assemblée nationale à l'égard du gouvernement. Le Premier ministre doit se démettre de ses fonctions si une motion de censure déposée par au moins un dixième des députés est adoptée par la majorité d'entre eux. Ce cas ne s'est produit qu'une seule fois jusqu'à présent. Le gouvernement Pompidou est le seul à avoir été

censuré. C'était en octobre 1962. Néanmoins, le général de Gaulle l'a renommé Premier ministre et il a pu former un nouveau gouvernement.

C. Le pouvoir législatif

En France comme dans beaucoup d'autres pays, le Parlement est bicaméral.

Les membres du Sénat sont élus pour neuf ans, au scrutin majoritaire à deux tours dans les départements de moins de cinq sénateurs et au scrutin proportionnel dans les autres, par un collège de grands électeurs composé des députés, des conseillers généraux et régionaux du département et des délégués des conseils municipaux. Le Sénat est renouvelable par tiers tous les trois ans. Comme dans les autres démocraties occidentales, cette chambre « haute » est supposée être une assemblée de sages destinée à tempérer l'ardeur réformatrice des députés. De fait, les sénateurs, qui doivent être âgés de plus de 30 ans, sont souvent des politiciens qui viennent y achever leur carrière. Le conservatisme lié à leur moyenne d'âge relativement élevée est accentué par le fait qu'il s'agit souvent de notables locaux. En effet, ils sont désignés par des élus locaux qui, en France, sont particulièrement nombreux du fait qu'il y a près de 37 000 communes (chiffre à comparer aux 11 000 du Royaume-Uni et aux 8 000 de l'Italie qui ont pourtant un nombre d'habitants à peu près semblable). Ce saupoudrage, par le poids élevé des représentants des petites communes rurales, aboutit à une surreprésentation de la campagne, faisant du Sénat un relais efficace du « lobby paysan » et une assemblée très attachée à la propriété, donc indéfectivement de droite.

L'Assemblée nationale, quant à elle, est élue pour cinq ans au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire à deux tours. Chaque député est le représentant d'une des 577 circonscriptions d'un peu plus de 100 000 habitants en moyenne qui résultent du découpage électoral du pays. Mais, avec le temps et l'urbanisation, des déséquilibres se créent entre elles, posant le problème de la représentativité de l'Assemblée : là encore, le risque existe d'une surreprésentation des zones rurales, donc d'une sous-représentation des villes.

Assemblée nationale et Sénat ont pour rôle de discuter et de voter les projets et propositions de lois qui leur sont soumis. La loi est adoptée quand les deux assemblées s'accordent sur un même texte. Chaque texte peut faire l'objet de deux lectures devant chaque assemblée, à moins que le gouvernement ne déclare l'urgence. En cas de désaccord, une commission « mixte paritaire », de conciliation, composée de 14 membres (7 députés et 7 sénateurs), doit trouver un compromis sur les points d'achoppement. Si celui-ci est trouvé, les deux assemblées se prononcent sur le nouveau texte. Si le désaccord persiste, le gouvernement demande à l'Assemblée nationale de statuer seule. Les députés ont alors le dernier mot. Leur rôle est d'autant plus important que, nous l'avons vu plus haut, ils peuvent renverser le gouvernement, ce qui n'est pas le cas des sénateurs. En contrepartie de ce pouvoir, le président de la République, chef de l'exécutif, peut dissoudre l'Assemblée nationale, pas le Sénat. En revanche, les deux assemblées peuvent contrôler l'action de l'exécutif en posant des questions écrites ou orales au gouvernement. Pendant ses sessions, l'Assemblée nationale consacre chaque mercredi à ces dernières.

III. De nouveaux niveaux de décision politique

Nombreux sont nos concitoyens qui dénoncent la mondialisation. De fait, certaines institutions situées en quelque sorte au-dessus des pouvoirs nationaux nous imposent de plus en plus leur volonté. Mais, à l'inverse, un autre mouvement se développe, d'une part en faveur de la décentralisation, d'autre part de repli communautaire. Ainsi, l'État-nation, dont la France est un bon exemple, se voit peu à peu dépossédé de son pouvoir, à la fois par le « haut » – à l'international – et par le « bas ».

A. L'État-nation grignoté par le haut

Ce « grignotage » provient d'abord d'abord du poids croissant des institutions internationales qui réduisent le pouvoir des États. Elles agissent aussi bien dans le domaine politique (Organisation des Nations unies) qu'économique – les unions douanières se multiplient –, commercial (GATT, FMI) ou monétaire (Banque mondiale, en fait la BIRD). Même la multiplication des entreprises multinationales, qui n'hésitent pas à s'implanter là où législation et marché leur sont les plus favorables va dans le même sens. Je vous renvoie, sur ce point, à votre cours sur l'ouverture internationale et la mondialisation.

L'Union européenne est l'exemple-type de ce mouvement puisqu'elle est dotée d'institutions qui constituent un embryon de pouvoir politique supranational. Elle a en effet un Parlement, au pouvoir législatif certes encore limité et dont les 626 membres, élus pour cinq ans au scrutin de liste national, donc peu connus du grand public, ont encore une faible légitimité. Elle a aussi un exécutif à la légitimité encore plus discutable, puisqu'il est partagé par trois institutions non élues :

- Le Conseil européen, instance à proprement parler « politique » puisqu'il est constitué de la réunion des chefs d'État ou de gouvernement des Quinze.
- Le Conseil de l'Union européenne, instance plus « technique » où siège un représentant de chaque pays-membre concerné par la question à l'étude. Ainsi, pour décider de mesures concernant la politique agricole commune, chaque État est représenté par le ministre de l'Agriculture.
- La Commission des communautés européennes qui, bien que composée de 20 membres non élus, a un rôle essentiel. C'est elle, en effet, qui fait appliquer les traités et exécuter le budget et les actes des Conseils, et qui gère les fonds communautaires. C'est une sorte de gouvernement où les tâches sont réparties entre les commissaires comme elles le seraient entre des ministres. Chaque pays nomme un commissaire, sauf les cinq principaux (Allemagne, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni) qui en nomment deux. Actuellement, et jusqu'en 2005, la Commission est présidée par l'ancien professeur d'économie et président du Conseil italien, Romano Prodi. Les deux commissaires français sont Michel Barnier, chargé de la politique régionale, et Pascal Lamy, chargé du commerce.

Enfin, avec la Cour de justice, qui siège à La Haye, aux Pays-Bas, l'Union européenne est dotée d'un pouvoir judiciaire. Elle dispose ainsi des trois pouvoirs. Et même, grâce au principe de subsidiarité consacré par le Traité de l'Union européenne, dit « de Maastricht », elle peut intervenir en dehors de ses domaines de compétence « si et dans la me-

sure où les objectifs poursuivis ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États-membres » (article 5). En outre, avec à la mise sur pied de l'Union économique et monétaire, matérialisée, pour douze des quinze membres, par l'adoption d'une monnaie non seulement commune, mais « unique », qui leur a fait renoncer à l'usage de leur monnaie nationale, et par l'institution d'une Banque centrale européenne (BCE), elle dispose aussi de pouvoirs étendus en matière de politique économique. Ainsi, l'utilisation de l'euro limite les marges de manœuvre des États-membres en matière de politique budgétaire, et la BCE, indépendante du pouvoir politique, a, de fait, la maîtrise de la politique monétaire.

B. L'État-nation grignoté par le bas

1. Le régionalisme

Ce mouvement s'est développé pour des raisons économiques et culturelles.

Sur le plan économique, il est reproché à l'État central de méconnaître les réalités locales et, dès lors, de prendre des décisions inadéquates, paraissant, aux yeux des administrés des provinces, tomber du ciel et manifester un rapport de domination à leur égard. En cause ici, pour la France, le jacobinisme.

Ce qui est également en cause, c'est le fait que les réalités économiques se moquent de plus en plus des frontières politiques, « onusiennes ». C'est la thèse défendue par Kenichi Ohmae dans *De l'État-nation aux États-régions* pour qui les États doivent se doter de structures politiques souples, de type fédéral, qui stimuleraient la concurrence entre les régions.

L'argument culturel est bien connu. En France, le mouvement revendicatif s'est développé dès les années 1960 en Bretagne, au Pays basque, en Occitanie... et en Corse. Les régions souhaitent que leur identité soit mieux reconnue et que les institutions tiennent compte de leur diversité.

Pour la France, cette reconnaissance date du vote, le 2 mars 1982, de la loi de décentralisation, dite « loi Defferre », dont les principales mesures, outre l'élection des Conseils régionaux au suffrage universel direct, sont :

- d'importants transferts de compétences : aux communes l'urbanisme et les écoles (construction, entretien, équipement), aux départements l'aide sociale et les collèges, aux régions la formation professionnelle et les lycées ;
- une globalisation des aides de l'État prenant la forme de dotations globales de fonctionnement, d'équipement et de décentralisation que les collectivités locales peuvent dépenser librement ;
- une disparition de la tutelle de l'État, désormais remplacée par un simple contrôle juridictionnel *a posteriori* que peuvent demander, devant les tribunaux administratifs, les préfets, « commissaires de la République », et les administrés.

Ce mouvement de décentralisation, loin d'être propre à notre pays, s'observe fréquemment ailleurs, en particulier au Royaume-Uni et en Italie. On sent bien que, s'il devait s'accroître, les pays où il se développe finiraient par avoir une organisation politique fédérale.

2. Le communautarisme

Il s'agit d'une idéologie fondée sur la prééminence supposée d'un groupe particulier identifiable par sa religion, sa couleur de peau, sa langue ou son lignage. On pourrait croire qu'elle limite son aire d'influence à des pays du tiers monde comme l'Inde, Sri Lanka ou Maurice, une île où, sous le nom de « communalisme », il sert de fondement au partage du pouvoir. Il n'en est rien. Elle se répand aussi dans les démocraties occidentales, notamment aux Etats-Unis où les minorités fondent l'exigence de quotas sur leurs particularismes. Toutes proportions gardées, c'est une *affirmative action* de ce type qui a abouti récemment, en France, à la parité hommes-femmes en politique. Chacun sent bien que le développement d'une telle idéologie conduirait au repli communautaire et au développement séparé, l'*apartheid* qui a longtemps sévi en Afrique du Sud.

Bibliographie

Les manuels de base cités en bibliographie générale traitent largement des régimes politiques. Si vous voulez en savoir plus, vous pouvez lire en outre :

- BRAUD Philippe (1997), *Science politique*, tome 1 : *La Démocratie*, Le Seuil, collection « Points ».

...et dans la très dense revue *Pouvoirs*, plus orientée, il est vrai, vers le droit constitutionnel que la sociologie :

- « Les monarchies », n° 78, septembre 1996, pages 5-120.

- « La république », n° 100, janvier 2002, pages 4-136 (notamment « République et démocratie », de Marc Sadoun, pp. 5-19, « La fonction publique », de Marceau Long, pp. 67-85, et « Les symboles de la république », de François Burdeau, pp. 87-94).

...ainsi que les « grands anciens » cités dans ces pages :

- ARENDT Hannah (1995), *Le Système totalitaire*, tome 3 : *Les Origines du totalitarisme*, trad. fr., Paris, Le Seuil (1^{re} édition : 1951).

- FURET François (1995), *Le Passé d'une illusion. Essai sur l'idée communiste au XX^e siècle*, Robert Laffont / Calmann-Lévy.

- HAYEK Friedrich (von) (1993), *La Route de la servitude*, trad. fr., PUF, collection « Quadrige » (1^{re} édition : 1943).

- PLATON (1982), *La République*, introduction, traduction et notes de Robert Baccou, Flammarion, collection « GF » (1^{re} édition : vers 370 avant Jésus-Christ).

- POLANYI Karl (1983), *La Grande Transformation. Aux origines économiques et politiques de notre temps*, trad. fr., Paris, Gallimard (1^{re} édition : 1944).

- TOCQUEVILLE Alexis (de) (1981), *De la démocratie en Amérique*, Garnier-Flammarion, deux volumes (1^{re} édition : 1835-1840).

À propos de ces auteurs classiques, on pourra aussi s'appuyer sur les travaux suivants :

- BOUVIER Alban (sous la direction de) (2000), *Pareto aujourd'hui*, PUF.

- FORSÉ Michel et MÉLONIO Françoise (1994), « Alexis de Tocqueville », in *Histoire de la pensée sociologique*, sous la direction de G. Ferréol, *op. cit.*, pages 38-52.

Pour une perspective historique :

- BERSTEIN Serge (1999), *Démocraties, régimes autoritaires et totalitarismes au XX^e siècle. Pour une histoire politique comparée du monde développé*, Hachette, collection « Carré / Histoire » (1^{re} édition : 1992).

Sur l'opinion publique et les médias :

- CAYROL Roland (1997), *Médias et démocratie : la dérive*, Presses de Sciences-Po, collection « La Bibliothèque du citoyen ».
- CHAMPAGNE Patrick (1990), *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Minuit, collection « Le Sens commun ».
- LAZAR Judith (1995), *L'Opinion publique*, Sirey, collection « Synthèse + ».

De nombreux essais sont venus récemment enrichir le débat sur la démocratie. Parmi eux :

- TOURAINE Alain (1997), *Ou'est-ce que la démocratie ?*, Paris, LGF, collection « Le Livre de poche » (1^{re} édition : 1994).

De même sur le populisme qui la met en péril :

- TAGUIEFF Pierre-André (2002), *L'Illusion populiste. De l'archaïsme au médiatique*, Paris, Berg, collection « Pensée politique et sciences sociales ».

Sur les institutions politiques, les manuels ne manquent pas, par exemple :

- CHEVALLIER Jacques (1996), *Institutions politiques*, LGDJ, collection « Science politique ».
- MÉNY Yves (1993), *Le Système politique français*, Montchrestien, collection « Clefs / Politique ».
- ROSSETTO Jean (1992), *Les Institutions politiques de la France*, Armand Colin, collection « Coursus / Droit et science politique ».

...ainsi que des réflexions intéressantes et accessibles sur notre système politique :

- DUHAMEL Olivier (1995), *Le Pouvoir politique en France*, Le Seuil, collection « Points / Essais » (1^{re} édition : 1993)

...notamment dans les revues :

- « La V^e République, permanence et mutations », sous la direction de Philippe Tronquoy, *Cahiers français*, n° 300, janvier-février 2001.
- « La nouvelle V^e République », *Pouvoirs*, n° 99, décembre 2001, pages 4-170 (spécialement « Monarchie, dyarchie, polyarchie : variations autour du pouvoir sous la V^e République », de Daniel Bourmaud, pp. 7-17, « Les mutations de la V^e République ou comment se modifie une constitution écrite », d'Olivier Beaud, pp. 19-31, et « Le système des partis sous la V^e République », d'Éric Perreault, pp. 101-115).

...voire dans *Le Monde / Dossiers et documents*, numéros :

- 271, décembre 1998 : « La V^e République a 40 ans. »
- 308, avril 2002 : « Cohabitation : la confusion des pouvoirs. »

Sur la décentralisation :

- MABILEAU Albert (1995), *Le Système local en France*, Montchrestien, collection « Clefs / Politique » (1^{re} édition : 1991).

Sur l'Europe, en plus des références qui vous sont fournies en économie, je vous conseille :

- FERRÉOL Gilles (sous la direction de) (2000), *Dictionnaire de l'Union européenne*, Armand Colin, collection « Dictionnaire ».

- MOREAU-DEFARGES Philippe (2001), *Les Institutions européennes*, Armand Colin, collection « Cours / Droit et science politique » (5^e édition).

Sachez enfin que vous trouverez le texte intégral de la Constitution sur le site Internet du Conseil constitutionnel :

<http://www.conseil-constitutionnel.fr>

Autres sites intéressants :

<http://www.elysee.fr>

<http://www.assemblee-nationale.fr>

<http://www.senat.fr>

<http://www.justice.gouv.fr>

<http://www.europarl.eu.int>

<http://www.journal-officiel.fr>

<http://www.amnesty.org>

Chapitre 3

Participation politique et citoyenneté

La participation des citoyens aux décisions concernant la Cité, c'est-à-dire au sens strict la « citoyenneté », est au cœur de l'idéal démocratique depuis l'Antiquité grecque. À cette époque, seuls les hommes libres étaient des citoyens à part entière. Les femmes, les esclaves et les jeunes ne pouvaient participer à la prise de décisions concernant la vie de la Cité, la *polis*. Ils n'avaient aucun pouvoir « politique ». Il a fallu attendre longtemps pour que, dans les démocraties modernes, nées à la fin du XVIII^e siècle, tout le monde ait le droit de participer activement à la vie politique. Ainsi, en France, le suffrage a d'abord été « censitaire », subordonné au versement d'un impôt spécial : le cens. Quant aux Françaises, elles ont dû attendre 1944 pour avoir le droit de vote. D'ailleurs, leur représentation au Parlement et au gouvernement reste faible, malgré la loi récente sur la parité. La citoyenneté, nous le verrons dans la première partie, n'est pas que juridique et politique et son exercice actif est un puissant facteur d'unité sociale.

La démocratie a transformé les sujets des régimes politiques traditionnels en citoyens sommés de donner leur avis sur la conduite des affaires, en électeurs (2^e partie). Mais Participer à la vie politique, ce n'est pas seulement voter. Bien d'autres formes de participation « non conventionnelle » existent, « protestataires » ou non, qui supposent d'adhérer à des actions collectives et, souvent, aux organisations qui les orchestrent (3^e partie).

I. Citoyenneté et lien social

A. L'enjeu

1. Plus de citoyenneté...

En droit, le citoyen est l'individu qui jouit des droits civiques attachés à la nationalité. Ainsi, chaque Français, dans les conditions prévues par la loi, peut voter, tenter de se faire élire et exercer des fonctions dans le cadre de l'appareil d'État. Le concept de citoyenneté, né dans la Grèce antique, suppose que l'individu ne soit pas seulement un sujet qui ne peut qu'obéir à une autorité supérieure, souvent réputée « de droit divin », mais qu'il participe à la prise de décisions. Tombé dans l'oubli pendant des siècles, il réapparaît au siècle des Lumières, le XVIII^e, et est, pour la première fois à l'époque moderne, mis en pratique lors des révolutions américaine et française.

Aujourd'hui, on considère qu'un bon citoyen, non seulement s'intéresse à la vie politique, voire y participe activement ainsi qu'à des activités d'intérêt général, mais aussi qu'il aime sa patrie et en respecte les lois et qu'il se montre solidaire envers les autres membres de la société.

Le premier aspect, traditionnel, renvoie à la participation politique. Le deuxième est aujourd'hui sérieusement écorné par la montée de la pe-

tite délinquance et de ce qu'on appelle les incivilités, qui nourrit un sentiment croissant d'insécurité. Même l'amour de la patrie ne semble pas si unanime : la Marseillaise, symbole de la République n'a-t-elle pas été, par deux fois, en 2001 et en 2002, copieusement sifflée au stade de France, signe de malaise dans des communautés mal intégrées – les « beurs » – ou des régions qui se sentent délaissées – la Corse ? Ici, les deux derniers aspects se mêlent : si certains, immigrés ou enfants d'immigrés, se sentent mal intégrés, si d'autres, les Corses – ou, du moins, une partie d'entre eux – contestent leur appartenance à l'ensemble français, c'est sans doute, au moins en partie, que la solidarité ne joue pas assez.

L'idée qu'il y a une « fracture sociale » avait été popularisée, lors de l'élection présidentielle de 1995, par le candidat Chirac. Si l'on en croit les résultats de celle de 2002, elle ne s'est pas réduite, et l'importance du vote « protestataire » semble attester d'un fossé croissant entre les Français « d'en bas », qui souffrent du chômage, de la précarité, de la stagnation de leur salaire ou, pour les artisans et les commerçants, de la concurrence des grandes unités, et ceux « d'en haut » qui se satisfont des évolutions actuelles.

2. ...pour un renforcement du lien social

La question du lien social est donc bel et bien posée. Dans les sociétés traditionnelles, la solidarité entre les hommes est « mécanique » alors que, dans les sociétés modernes, elle est « organique » (Durkheim). La solidarité mécanique n'a pas totalement disparu : la socialisation fait que les individus font leurs la culture de la société dans laquelle ils vivent, ses normes et ses valeurs. Quant au caractère organique de la solidarité, il renvoie, sur le plan philosophique, à l'idée de contrat social, sur le plan économique, à l'institution du marché qui fait que les relations entre les hommes, où chacun défend son intérêt propre, aboutissent à réaliser l'intérêt général, sur le plan social enfin, à l'État-providence. En plus de la citoyenneté au sens strict, il y aurait donc une « citoyenneté économique » et une « citoyenneté sociale » correspondant à la jouissance de droits économiques et de droits sociaux.

Ainsi, le lien social aurait quatre sources :

- la famille, instance principale de socialisation, aujourd'hui fragilisée ;
- l'emploi, dont l'absence est, de nos jours, la première source d'exclusion ;
- les pouvoirs publics, dont les fonctions de protection sociale et de redistribution montrent leurs limites et sont en partie remises en cause ;
- les groupes intermédiaires, enfin, qui pourraient être à la base d'un nouveau contrat social.

B. Les groupes intermédiaires

Il y a près de deux siècles, Tocqueville, qui leur donne le nom d'« institutions libres » en encourage déjà la constitution pour, selon son expression, « faire société ». Il y voit en effet le moyen de lutter à la fois contre l'individualisme montant et la tyrannie d'un État central qui risque d'être toujours plus envahissant, cela en préservant la liberté et l'égalité tout en évitant l'anarchie.

Ces corps sont « intermédiaires » dans la mesure où ils se situent entre l'expression informelle des citoyens et le pouvoir politique : leur prin-

principale fonction est d'agréger les expressions individuelles pour en faire des revendications collectives. Leurs membres y partagent des centres d'intérêt, voire – comme les membres des partis – un idéal. Les tâches et les responsabilités y sont partagées démocratiquement. Ces groupes sont nombreux et variés. On y trouve pêle-mêle :

- les syndicats [traités dans un autre cours], y compris les syndicats patronaux par branche ;
- les corporations professionnelles, Chambres de commerce et d'industrie et Chambres des métiers, qui organisent des manifestations pour soutenir leur adhérents ou s'occupent de leur formation professionnelle.
- les organisations religieuses ;
- les associations ;
- les partis.

C'est à ces deux dernières catégories que l'on nous allons nous intéresser plus particulièrement.

1. Les associations

Régies, en France, par la « loi de 1901 », elles sont fort nombreuses : près de 900 000 en 2001 regroupant plus de 9 millions de bénévoles et employant 1,3 million de salariés, pour un budget global d'environ 220 milliards de francs, soit plus de 3 % du produit intérieur brut ; et, sur le long terme, en forte croissance : il s'en crée 60 à 70 000 l'an à la fin des années 1990 contre seulement 10 à 20 000 dans la décennie 1960. Cela dénote, semble-t-il, une vie sociale des Français beaucoup plus intense qu'il n'y paraît. D'ailleurs, près de la moitié de nos concitoyens de 15 ans et plus sont membres d'au moins une association et elles bénéficient d'une bonne image : 95 % des Français en ont une bonne opinion. En ces temps où les instances traditionnelles de socialisation semblent en crise, leur rôle de revitalisation du tissu social peut être capital, et ce même si leurs objectifs paraissent bien modestes.

Elles regroupent au moins deux personnes volontaires disposant de la capacité juridique qui ont un objectif commun hormis, stipule l'article 3 de la célèbre loi, tout « objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou à la forme républicaine du gouvernement » et l'appropriation des bénéfices éventuels de l'activité.

Leur diversité est considérable, mais les plus nombreuses concernent des activités sportives et le troisième âge. Dans un petit ouvrage déjà ancien (1984), Solange Passaris et Guy Raffi en distinguent trois catégories :

1. des associations « d'expression et de communication » fonctionnant essentiellement avec des bénévoles concernés par une profession, un passé, un passe-temps (boules, pêche...) ou une identité culturelle ;
2. des associations « gestionnaires » susceptibles de vendre une partie de leur activité, donc au fonctionnement proche de celui d'une entreprise et demandeuses de subventions : associations sportives, culturelles (maisons de la culture), de loisirs (centres aérés ou de vacances), de protection sanitaire et sociale (foyers de retraités, centres pour inadaptés ou handicapés), d'éducation populaire (auberges de jeunesse), de formation et de recherche ;
3. des associations « de revendication » : groupes de pression (ou d'intérêts, ou encore *lobbies*).

2. Les groupes d'intérêts

De toutes les associations, ce sont celles qui augmentent le plus fortement. Elles sont, elles aussi, d'une grande diversité, mais qu'elles concernent la culture, l'environnement, les droits de l'homme, ceux des consommateurs, l'immigration, le racisme, la lutte contre le chômage ou l'exercice d'un métier, elles sont amenées, en quelque sorte, à démultiplier l'espace public. Elles ont en effet pour points communs de défendre des intérêts spécifiques auprès des instances qui ont des pouvoirs de décision en matière de politiques publiques et de se faire reconnaître par elles comme des interlocuteurs pertinents.

Sans entrer dans les détails, on peut distinguer avec Samuel Finer :

1. des « groupes d'intérêts matériels », ou groupes d'intérêts proprement dits (comme les organisations professionnelles et syndicales, et des mouvements de défense d'intérêts plus transversaux comme ceux des consommateurs) ;
2. des groupes promotionnels d'idées ou « groupes de propagande », soit à vocation idéologique comme *Amnesty International*, *Greenpeace*, le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) ou la Licra (Ligue contre le racisme et l'antisémitisme), soit chargés d'alimenter la réflexion au sein des partis politiques.

Jean et Monica Charlot (1985, pp. 461-462) proposent de distinguer plutôt :

1. les « groupes *ad hoc* fondés sur un objectif unique et nettement circonscrit », comme la lutte contre l'installation d'un aéroport ou la consommation de tabac, dont le caractère unique et souvent non négociable de leur objectif les amènerait à user facilement de la violence ;
2. les « groupes à vocation permanente, aux objectifs multiples, diffus et sans cesse renouvelables ».

Dès le milieu du siècle dernier, David Truman (*The Government Process*, 1951), voyait dans la montée des groupes d'intérêts le résultat des changements techniques de plus en plus rapides qui engendrent, sur des domaines de plus en plus spécialisés, une frustration croissante. Au fond, pour lui, plus les groupes d'intérêt étaient nombreux, plus la société était complexe. En réalité, on sait – Olson en fait depuis longtemps la démonstration – qu'une communauté d'intérêts ne saurait suffire à constituer un groupe de pression. De fait, ce dernier est le plus souvent « le résultat du travail d'organisation réalisé par ou pour les membres du groupe » (Offerlé, 1994, p. 49).

La distribution des ressources de ces groupes est complexe (*cf.*, sur ce point, Guillot, pp. 94-95) et il est bien difficile de juger de l'efficacité de leurs actions. Bornons-nous ici à constater le recours de plus en plus fréquent aux juges et aux médias et le relatif déclin des grands mouvements nationaux – en raison sans doute d'une certaine méfiance à l'égard du système politique national – au profit de l'action collective de proximité. Cette dernière, il est vrai, est stimulée par la décentralisation.

3. Les partis politiques

En France, plus encore que dans les démocraties comparables, ils ont toujours suscité une certaine méfiance. Leurs effectifs sont extrêmement faibles et leur taux de pénétration dans la population insignifiant : 500 000 membres, soit un peu plus d'un adulte sur cent (*cf.* Bréchon,

2002, p. 10). Ils sont pourtant nombreux (pour les principaux d'entre eux, voir Guillot, *op. cit.*, p. 89)

Maurice Duverger, en 1951, distingue les partis de cadres des partis de masses. Dans les premiers (l'UDF en France, par exemple), les adhérents sont peu nombreux, l'organisation interne est peu structurée et ce sont les élus qui prennent les décisions. Les seconds, comme le Parti communiste, ont des caractéristiques opposées et ce sont les militants qui décident. La réalité est aujourd'hui plus complexe. Ainsi, Jean Charlot propose d'intercaler entre ces deux types de partis, qu'il qualifie de partis de notables et de militants, des partis d'électeurs, uniquement préoccupés de gagner des élections (voir son analyse dans Gratz et Leca, 1985, volume 3, pp. 429-536 ; on trouvera une intéressante synthèse de Seiler, 1993, pp. 102-105, résumée dans Guillot, *op. cit.*, p. 90). Les deux grands partis français, l'UMP et, de plus en plus, le Parti socialiste, correspondent assez bien à ce modèle.

Si la population ne s'intéresse guère aux partis, voire les méprise, c'est qu'elle ne se rend guère compte de leur utilité alors qu'ils sont nés de la démocratie et l'ont toujours accompagnée. Le premier, en 1903, Moisei Ostrogorski montre leur rôle de médiation entre le peuple et les candidats, leurs membres se chargeant, à l'échelle de la nation, de réguler l'offre et la demande politiques. De nos jours, on sait qu'ils sont là pour :

1. consigner dans des programmes cohérents les souhaits et les intérêts disparates de la population ;
2. proposer des candidats aux élections, organiser et financer leur campagne électorale ;
3. arrivés au pouvoir, appliquer leur programme tout en encadrant les élus, c'est-à-dire assurer, entre eux et leurs électeurs, un lien à double sens : transmettre les souhaits de la population et faire comprendre le sens des décisions prises, soutenir et structurer leur travail.

On le voit, leur rôle dans le fonctionnement de la démocratie est important, d'autant qu'en demandant à la population de réfléchir sur un programme, ils développent un minimum de « conscience » politique. Aussi, leur déclin pose-t-il problème. Leurs programmes sont de plus en plus vagues, les campagnes électorales, toujours plus coûteuses, ressemblent de plus en plus des opérations de *marketing* où les conseillers en communication, les médias et les sondages jouent un rôle majeur. Dans un contexte d'individualisme croissant et de mondialisation triomphante, doivent-ils développer de nouvelles fonctions ou, tout simplement, s'efforcer de rendre plus intelligibles des enjeux apparemment mal compris ?

II. Les élections

Dans ce domaine comme en bien d'autres en sociologie, deux paradigmes s'affrontent pour expliquer le comportement des électeurs, insistant, l'un sur l'importance des facteurs sociaux, et l'autre sur la capacité des individus à faire des choix raisonnés.

A. Le poids des facteurs sociaux

Il joue à deux niveaux : celui de la participation et celui des choix opérés par les électeurs.

1. Vote et intégration sociale

Pour voter, il faut d'abord s'inscrire sur les listes électorales. Dans certains pays, dont la France depuis une décision d'octobre 1997, cette opération est automatique. Il y a peu, elle était volontaire. Les facteurs de l'inscription étaient les suivants :

- l'âge, les jeunes, affichant quelque réticence à s'inscrire comme s'ils pensaient ne pas avoir la compétence pour voter ;
- le degré d'instruction et de « compétence politique », cette dernière étant renforcée par l'appartenance à un parti, d'où la très forte inscription des cadres et la plus faible chez les ouvriers agricoles ;
- l'appartenance au secteur public, d'où la plus faible inscription pour les travailleurs des entreprises privées ;
- le logement, enfin, les propriétaires, se sentant plus concernés par la vie locale, donc mieux intégrés, s'inscrivant plus volontiers que les locataires.

Bien entendu, là où le vote n'est pas obligatoire, comme c'est le cas en France, il ne suffit pas d'être inscrit sur les listes électorales pour participer aux élections. Or voter ne va pas de soi. Il faut en effet être capable d'exprimer un choix individuel en fonction d'idées politiques et ce souvent à l'échelle du pays. Longtemps, une bonne partie de l'électorat s'est ainsi refusée à le faire. Ainsi, le taux d'abstention, loin d'être un phénomène d'aujourd'hui, a atteint des niveaux inouïs : 77 % aux législatives de 1791, 85 % à celles de 1792 ! On le voit, voter n'est pas toujours allé de soi. Depuis quelques années, l'abstentionnisme croît mais reste loin de tels chiffres. En outre, il n'y a pas réellement d'abstentionnisme complet : en France, un tiers des électeurs vote à toutes les élections, les deux autres tiers votant irrégulièrement.

Qui sont ces derniers ? Généralement des individus qui, en fait, ressemblent beaucoup aux non-inscrits : les femmes, surtout célibataires et veuves, plus que les hommes ; les jeunes plus que les adultes ; les citadins plus que les ruraux appartenant aux catégories professionnelles les moins instruites, donc les moins inscrites ; les inactifs plus que les actifs ; les individus, enfin, n'appartenant pas à une communauté soudée, une religion ou... le Parti communiste, par exemple. On retrouve les mêmes caractéristiques chez les personnes « sans opinion » des sondages – à l'exception du fait que les ruraux répondent moins volontiers que les citadins – qui manifestent un sentiment d'infériorité.

Ces constats amènent à penser que l'intégration sociale conditionne la participation. Les citoyens souhaitent d'autant plus participer qu'ils se sentent compétents, ce qui explique l'importance de l'âge et, surtout, du statut social. Ils y participent effectivement si, en plus, ils ont un emploi, et encore plus s'ils sont syndiqués.

2. Des choix électoraux socialement conditionnés

Dans les années 1950, des chercheurs de l'université du Michigan ont développé l'idée que le vote est conditionné par un facteur psychologique majeur : l'identification, née dans le cadre familial, à un parti. On va démontrer ici que ce sont en fait deux facteurs sociologiques qui

jouent aujourd'hui un rôle prédominant : le statut social et le degré d'intégration religieuse.

Le statut social, qu'en langage marxiste on appellerait « l'appartenance de classe », est le facteur principal. Ainsi, on observe, à chaque élection, que les travailleurs indépendants, actifs ou retraités, et leur famille votent majoritairement à droite, les salariés, à l'exception des cadres qui ont intériorisé les valeurs de l'entreprise privée et occupent des fonctions de responsabilité, s'exprimant plus volontiers pour la gauche.

Les indépendants n'ont pas toujours exprimé des choix aussi conservateurs qu'aujourd'hui. Ainsi, jusqu'à la III^e République, ils ont défendu les idéaux républicains. Leur basculement à droite coïncide avec la constitution de grandes entreprises et, en parallèle, à celle d'un prolétariat annonçant l'apparition de la lutte des classes, et se renforce avec l'intervention croissante de l'État. Aussi, la raison essentielles qui explique leur orientation électorale d'aujourd'hui, c'est le fait qu'ils sont employeurs. Mais s'y ajoutent des variables de renforcement qui poussent à une attitude encore plus conservatrice :

- la propriété d'un patrimoine ;
- la forte proportion, parmi eux, de ruraux, d'individus âgés et de catholiques pratiquants.

En outre, ils constituent un groupe très homogène, beaucoup plus que celui des salariés. Les conditions de travail sont très particulières : les tâches sont souvent faites chez soi, dans un cadre familial, et la séparation entre l'activité économique et la retraite est plutôt floue. De plus, grâce à la transmission de l'exploitation ou du fonds de commerce, l'auto-reproduction y est forte. Les rares divisions qu'on peut observer dans ce groupe tiennent à la nature des entreprises et à celle du travail. Dans les grandes, la division capitaliste du travail sépare nettement le patron des salariés. Dans les petites, au contraire, le caractère personnel et familial de l'exploitation les rapproche. D'ailleurs, les artisans, proches des ouvriers, et eux-mêmes souvent anciens ouvriers, votent plus volontiers à gauche que les autres travailleurs indépendants.

Les salariés composent un groupe sensiblement plus disparate. C'est pourquoi ils ne votent pas systématiquement à gauche, sans quoi, eu égard à l'inexorable montée du salariat, il serait facile de prévoir les résultats des élections. Sans vouloir ici rentrer dans les détails, nous remarquerons que leur vote dépend :

1. des conditions de leur socialisation politique ;
2. de leur catégorie socioprofessionnelle d'appartenance ;
3. du niveau des fonctions qu'ils exercent, surtout dans le secteur privé, ainsi que de leur position dans la hiérarchie sociale, variable difficile à appréhender qui mêle qualification, autorité et prestige: plus celles-ci sont élevées, plus le vote conservateur est probable..
4. de l'opposition avec les indépendants, surtout quand ils n'ont que leur salaire pour vivre : si elle est forte, l'orientation à gauche est renforcée.

Le deuxième grand facteur d'explication du vote est le degré d'intégration religieuse, ce qui peut paraître curieux dans des pays de moins en moins religieux comme le sont les démocraties occidentales. Ainsi, partout en Europe, les catholiques pratiquants votent en faveur de la droite. Ce facteur pèse particulièrement lourd puisque les variations qui lui sont liées sont plus fortes que celles qui tiennent au statut

social : ainsi, un salarié, même modeste, qui fréquente régulièrement un lieu de culte, votera à droite. Évidemment, la combinaison des deux variables, « pratique religieuse » et « statut social », est très discriminante : ainsi, un travailleur indépendant qui pratique une religion votera presque à coup sûr à droite alors qu'un salarié irréligieux penchera très probablement à gauche.

Ces deux variables explicatives ont, traditionnellement, une grande valeur prédictive en ceci qu'elles permettent aisément de prévoir si un électeur votera pour la gauche ou pour la droite. Le modèle montre ses limites lorsqu'il s'agit de savoir pour quelle composante. On observe d'ailleurs que, ces dernières années, l'électorat, non seulement s'est de plus en plus abstenu d'aller voter, mais en outre s'est de plus en plus dispersé sur l'échiquier électoral. Les électeurs ne seraient donc pas simplement des « marionnettes ». Toujours plus cultivés, appartenant à une société de plus en plus homogène constituée majoritairement de classes moyennes, il serait capable d'exprimer des choix vraiment raisonnés, « stratégiques ».

B. Des choix plus personnels

De nombreuses alternances au pouvoir ont eu lieu dans les démocraties occidentales dans le dernier quart du siècle dernier. Certains observateurs, cherchant à appliquer le calcul économique à la sociologie électorale, en ont conclu que les électeurs étaient plus matures et capables d'échapper aux pesanteurs sociologiques. Il semble bien, pourtant, qu'elles manifestent surtout une certaine instabilité du corps électoral, un certain désarroi.

1. Un électorat de plus en plus rationnel ?

Un électeur est rationnel s'il est capable de comparer les coûts et les avantages de son vote. Par « coûts », il faut entendre les sacrifices et les efforts qu'il devra faire pour voter en toute connaissance de cause, les avantages correspondant aux satisfactions, même symboliques, qu'il peut tirer de ce vote. Il doit être capable de comparer sa « demande », ses attentes, à une « offre » électorale. Il doit donc pouvoir analyser les enjeux de l'élection, comparer les programmes, apprécier la personnalité des candidats et les systèmes d'alliances, tenir compte du type et de la fréquence des scrutins, du nombre des circonscriptions, de la conjoncture politique et du degré de médiatisation de la campagne électorale. À vrai dire, devant une telle complexité, un électeur résolument rationnel, se disant que, tous comptes faits, sa voix, au milieu de milliers, voire de millions d'autres, ne pèse pratiquement rien, risquerait fort de ne pas se déplacer, le jour du vote, jusqu'au bureau électoral, faisant de lui un *free rider*, un « passager clandestin ». Pourtant, malgré le discrédit que connaît la politique aujourd'hui, les électeurs, dans leur majorité, vont tout de même voter. Est-ce à dire qu'ils ne peuvent pas être rationnels ? Non, ils peuvent n'avoir qu'une rationalité limitée. Ne voyant pas tous les choix possibles, ils seraient amenés à s'exprimer en fonction de la façon dont ils perçoivent le système.

Les observations empiriques confirment-elles la thèse de l'électeur-stratège ? Oui, en partie, car :

1. lorsqu'une échéance est jugée décisive, les inscriptions, quand elles ne sont pas automatiques, se multiplient, de même, comme on l'a bien vu lors de la présidentielle française de 2002, que les procurations ;
2. l'abstention est très variable d'une élection à l'autre : relativement faible aux présidentielles ou aux municipales, élections très personnalisées, elle est au contraire plutôt élevée aux cantonales ou aux européennes.

En revanche, le report des voix entre candidats de même « bord » politique se fait en général correctement. Ainsi, à la présidentielle de 1995, 5 % seulement des électeurs sont passés, entre les deux tours, de gauche à droite ou inversement. De plus, les études effectuées sur la participation montrent que l'électeur « mobile », qui n'hésite pas à voter pour des candidats affichant des orientations politiques très différentes, est plutôt jeune, pauvre, peu diplômé, et qu'il s'intéresse peu à la politique. Ce n'est pas là le portrait de l'électeur apte à faire un calcul politique rationnel. D'ailleurs, pourquoi un électeur mobile serait-il nécessairement rationnel. Au contraire, un électeur conscient de ses intérêts et sûr de ses choix ne serait-il pas stable ? En vérité, la volatilité électorale, croissante depuis quelques années, nous amène à dresser le portrait d'un autre type d'électeur.

2. De plus en plus d'électeurs déboussolés

Depuis quelques années, en plus de l'augmentation de l'abstention, on observe un gonflement à peu près régulier des votes blancs ou nuls, quelle que soit l'élection : de 2,43 % des suffrages exprimés à la présidentielle de 1981 à 5,96 à celle de 1995 en passant par un pic de 9,55 % aux législatives de 1993. La présidentielle de 2002 marque un certain tassement de ces votes, mais on assiste à une véritable explosion d'un vote qu'on qualifie désormais de « protestataire », en ce sens qu'il se porte sur des candidats qui n'exercent pas le pouvoir et s'opposent à ceux qui le détiennent. Le phénomène apparaît nettement lors du référendum destiné à ratifier le traité de l'Union européenne, dit « de Maastricht », en 1993, et se confirme depuis d'élection en élection. Déjà, lors de la présidentielle de 1995, environ un tiers de l'électorat du premier tour se porte sur des candidats « périphériques » : Arlette Laguiller, Dominique Voynet, Jacques Cheminade, Philippe de Villiers et Jean-Marie Le Pen, pour lesquels le vote est clairement protestataire (Guillot, *op. cit.*, p. 139). En 2002, la tendance se poursuit au point d'aboutir à l'éviction, au terme du premier tour, de l'un des favoris, Lionel Jospin. Il est vrai que le nombre de candidats – 16 ! –, le plus élevé de l'histoire, aboutit à un saupoudrage des suffrages au bénéfice de « petits » candidats totalisant près de 61 %, sans compter le représentant du Parti communiste, marginalisé à à peine plus de 3 %. Ainsi, lors de cette élection, près des deux tiers de l'électorat votent contre le Président et le Premier ministre sortants, pourtant à la tête d'un des pays les plus prospères qui soient, un pays, qui plus est, en paix avec le reste du monde. Qui sont ces électeurs ? Des membres des couches populaires, urbaines surtout, ouvriers, chômeurs, qu'inquiète l'évolution d'une société plus inégalitaire où l'« ascenseur social » semble en panne, où le chômage tarde à se réduire et qui semble à la merci d'une internationalisation mal maîtrisée, d'une « mondialisation » qui apporte au pays une concurrence jugée déloyale et des immigrés considérés comme alimentant une délinquance en hausse constante. Ce sont eux qui ont voté contre le traité de Maastricht, ce sont eux qui, aujourd'hui, pour se

sentir en sécurité, souhaitent un repli sur le cocon national. Autrefois, les espoirs des plus démunis étaient entre les mains du Parti communiste, lequel, de surcroît, constituait, pour ses militants, une grande famille de « camarades » solidaires. Pour l'heure, il semble bien que son soutien aux gouvernements de gauche des années 1980-1990 joue contre lui : nombreux sont désormais les ouvriers, mais aussi les employés, à s'exprimer en faveur des candidats qui se situent aux extrémités de l'échiquier politique, et notamment en faveur du Front national. Au fond, il semble bien qu'une grande partie de l'électorat n'ait plus réellement de repères. Ses choix électoraux, de plus en plus tardifs, s'effectuent à la veille des scrutins – ce qui, soit dit en passant, rend les sondages toujours plus incertains –, et ses voix se dispersent en faveur des candidats les plus divers dont on ne connaît pas réellement les programmes, mais qui semblent si sympathiques, sinon sérieux et compétents, quand ils passent à la télévision.

L'électorat d'aujourd'hui continue de voter en fonction de son statut social et de sa pratique religieuse, mais ces variables s'effacent quelque peu. Une fraction réduite – mais de moins en moins – échappe au modèle, volontairement ou non. Dans le premier cas, l'électeur analyse l'offre électorale qui lui est proposée, en particulier grâce aux médias, et se transforme, d'une certaine manière, en consommateur qui fait son choix entre les « produits » qui lui sont proposés. Le phénomène est particulièrement sensible lorsque l'élection se fait à deux tours : au premier tour, on vote selon son cœur, au deuxième, on vote utile. Dans le second cas, la médiocre compétence politique d'une partie croissante de l'électorat, alimentée par un faible encadrement presque essentiellement assuré, désormais, par des médias qui lui en donnent une image superficielle, et sa déception à l'égard des grands partis au pouvoir, le poussent à voter pour des mouvements aux solutions extrêmes qui peuvent être radicalement opposées. Son indécision, donc sa « volatilité », semblent plutôt relever d'une sorte d'anomie que d'une véritable stratégie. Il n'en reste pas moins que ces deux types d'électeurs au comportement électoral difficile à saisir peuvent faire la décision, même au deuxième tour, lorsque les « grands » partis sont susceptibles de rassembler à peine plus ou à peine moins que la moitié de l'électorat.

III. Mobilisation et action collective

La participation à la vie politique ne se limite pas à glisser un bulletin de vote dans une urne une ou deux fois par an. Elle peut prendre bien d'autres formes, de plus en plus variées : grèves, manifestations, pétitions, boycotts, refus de payer des impôts, barrages routiers, occupations de locaux, séquestrations, voire attentats, etc. Toutes ces actions sont collectives, et le fait qu'elles sont très répandues dans les démocraties occidentales, malgré le déclin relatif des manifestations de rue qu'on y observe, montre que l'individualisme n'y a pas encore définitivement triomphé. Remarquons aussi qu'elles ne sont pas nécessairement « protestataires » – il y a des manifestations de soutien –, le vote lui-même pouvant l'être : que l'on pense aux suffrages qui se sont portés, à l'élection présidentielle de 2002, sur Olivier Besancenot, Arlette Laguiller et, bien sûr, Jean-Marie Le Pen !

A. L'action collective au sein des sociétés contemporaines

Traditionnellement, la mobilisation, orchestrée par les syndicats, se fait dans le cadre de conflits du travail (voir, à ce sujet, le chapitre « Changement social et conflits » de votre cours de sociologie).

Toutefois, depuis les années 1960-1970, de nouveaux mouvements sont apparus en liaison avec des préoccupations particulières, mettant en avant de nouveaux acteurs : étudiants, féministes, écologistes, régionalistes, pacifistes, Noirs (aux États-Unis, par exemple). Ces dernières années, ce sont les chômeurs, les sans-papiers, les sans-logis, des laissés pour compte jusqu'alors fort discrets à la recherche d'un statut professionnel et social, d'une identité, qui sont entrés en scène. On a vu aussi de plus en plus de « communautés de lutte », pour reprendre une expression de Guy Groux, des mouvements mêlant culture et politique, privé et public, dont les faibles ressources les ont poussées à s'appuyer, avec la complicité des médias, sur l'opinion publique en suscitant son émotion. Il s'agit, par exemple, des homosexuels organisant leur *gay pride* ou encore des malades français du sida n'hésitant pas à poursuivre des ministres devant la justice, provoquant « l'affaire du sang contaminé ».

B. Les conditions de la mobilisation

Qu'est-ce qui pousse des individus à entreprendre une action collective, à manifester, par exemple ? À la fin du XIX^e siècle, les explications proposées sont psychosociologiques. Il y a longtemps qu'elles ne satisfont plus les observateurs qui leur préfèrent des approches sociologiques ou politiques.

1. Les modèles psychosociologiques

Ils datent d'une époque où la sociologie est, sinon inexistante, du moins balbutiante. Rappelons-les pour mémoire.

Les premiers s'appuient sur la psychologie des foules pour élaborer une théorie de la contagion (ou paradigme épidémiologique) :

- Hippolyte Taine (1828-1893), dans *Les Origines de la France contemporaine* (six volumes, 1875-93), développe l'idée que, dans la foule, attitudes, sentiments, émotions se propagent par contagion et se renforcent sous l'influence de meneurs, faisant retrouver à l'homme son triste état de nature (féroce, lubrique, avide, avare, fou presque toujours emporté par ses passions).

- Gustave Le Bon voit dans la foule le résultat de la pression de meneurs sur des individus à qui l'anonymat donne un sentiment de puissance et d'impunité (*La Psychologie des foules*, 1895).

- Gabriel Tarde, qui rivalisa avec Durkheim pour fonder la sociologie pense que les mouvements collectifs sont le fruit d'une imitation, non pas passagère comme chez Taine, mais endémique (*L'Opinion et la foule*, 1901). Il est le premier à distinguer la foule, où les individus sont « mentalement associés » et partagent une opinion commune, d'un simple public. Il avance l'idée que l'action et le pouvoir des meneurs pèsent d'autant plus qu'il s'agit d'individus sectaires eux-mêmes issus de groupes organisés, partis ou syndicats par exemple.

Certes, on ne peut nier que la réussite de l'action collective dépend en partie de ses *leaders*, mais force est de constater que des individus ordinaires ne deviennent *leaders* que pour des raisons conjoncturelles.

2. Lutte des classes et changement social

Karl Marx fut le premier à mettre en évidence la permanence des conflits d'intérêts dans une société, leur rôle-moteur essentiel dans les changements sociaux, et le fait que chacun n'oppose que deux groupes, pas plus. Selon lui l'action collective se déclenche lorsque des individus prennent conscience qu'ils ont des intérêts communs, en liaison à la fois avec un contexte économique et social et des rapports de production particuliers, cette prise de conscience pouvant être facilitée par les organisations politiques. Ainsi, le développement économique capitaliste, fondé sur la propriété privée du capital s'accompagne d'une dégradation des conditions de travail et d'une aggravation des inégalités qui débouchera nécessairement et inéluctablement sur la mobilisation des travailleurs opprimés – le prolétariat – contre leurs exploités – la bourgeoisie – et la révolution. La faiblesse du raisonnement tient au fait, dûment constaté, que les classes ne sont pas des groupes ouvertement antagonistes, que, de plus, les conflits qui peuvent surgir entre elles ne sont pas les seuls facteurs du changement social et que ce dernier n'est pas nécessairement révolutionnaire.

C'est ce que tente de démontrer Ralf Dahrendorf (1972) pour qui la distribution différentielle de l'autorité constitue le facteur essentiel des conflits. Or, l'autorité est liée au rôle ou à la position sociale, ce qui signifie que tout le monde n'a pas autorité en toute circonstance. En outre, elle oppose toujours ceux qui la détiennent à ceux qui ne l'ont pas, et ce à l'intérieur seulement d'un groupe ou d'une institution, alors que la répartition des revenus ou des richesses peut s'observer dans la continuité. Par ailleurs, Dahrendorf distingue deux types d'intérêts :

- Les intérêts « de rôle », intérêts latents, car prédéterminés ; n'étant pas forcément conscients, ils ne débouchent sur aucune action.
- Les intérêts « manifestes » dont la conscience engendre la constitution de groupes volontaires destinés à leur défense : les syndicats, les partis, etc.

Il observe enfin que, dans la société globale, il n'y a pas, quant à la détention de l'autorité, d'opposition nette comme dans les groupes sociaux, puisque les individus, quels qu'ils soient, ne sont pas toujours dominants ou dominés. Ceci explique le pluralisme des conflits se produisant qui entre des groupes de nature très diverse et le fait que le changement social soit progressif. En fait, il n'y a de conflit de classes que lorsque les intérêts se superposent.

D'autres auteurs tiennent, en quelque sorte, le raisonnement inverse : la mobilisation serait alors la conséquence négative du changement social. Ainsi, William Kornhauser (*The Politics of Mass Society*, 1959), Seymour Lipset et des membres de l'école de Chicago des années 1920 comme Robert Park et Ernest Burgess accusent l'urbanisation et la modernisation des modes de vie d'affaiblir les liens sociaux et, de ce fait, de favoriser les mouvements extrémistes capables de manipuler les populations déboussolées. Les individus, de plus en plus seuls, aliénés, anxieux, sans repères sociaux, donc anomiques, seraient d'autant plus mûrs pour des actions non conventionnelles, voire désespérées et vio-

lentes, que les structures intermédiaires que sont les partis et les syndicats sont affaiblis.

Selon les théoriciens de la convergence, il y a mobilisation si des individus, se référant à des expériences ou à des situations semblables aux leurs, ressentent une frustration. Ainsi, Ted Gurr, dans *Why Men Rebel ?* (1970), explique le déclenchement d'actions collectives par la frustration relative, qu'il définit comme l'écart entre le niveau des aspirations des individus et la satisfaction réelle de leurs besoins. Au fond, on retrouve l'idée de Tocqueville pour qui les conflits sont dus à l'insatisfaction des espoirs liés à la démocratisation : ce sont les plus insatisfaits qui se révoltent, pas les plus défavorisés.

L'histoire récente des pays occidentaux en général, et de la France en particulier, montre la pertinence de ces dernières approches et leur complémentarité. Mais les théories qui suivent ne manquent pas d'intérêt non plus, montrant une fois de plus, s'il en était besoin, la complexité des phénomènes sociaux.

3. Les théories de la mobilisation des ressources

Dans les années 1960, certaines évolutions se produisent, qui vont conduire à envisager la mobilisation des populations sous des angles nouveaux. En effet, de nouveaux mouvements sociaux se développent : pour la liberté sexuelle et l'égalité des sexes ou contre la guerre du Vietnam, par exemple. En outre, les sondages se généralisent, autorisant l'analyse des comportements politiques en termes stratégiques. Enfin, on assiste à l'irruption, en sociologie, des travaux des économistes de l'école des choix rationnels (*Public Choice*).

Les économistes néolibéraux sont persuadés que chacun n'est pas seulement rationnel quand il est producteur ou consommateur, mais qu'il l'est aussi en politique. À l'*homo œconomicus* correspondrait donc l'*homo politicus*. Et s'il est rationnel, sa participation à la vie politique est liée à son intérêt. Pourtant, s'il est vraiment rationnel, le manifestant potentiel, comme l'électeur potentiel, n'a pas intérêt à participer : une personne de plus dans une manifestation, comme une voix de plus parmi des milliers, voire beaucoup plus, lors d'une élection, ça ne compte pratiquement pas. En bonne logique, si chaque citoyen est parfaitement rationnel, il doit se comporter comme le *free rider* de Mancur Olson. Ou alors, il faut qu'il pense que sa participation va lui apporter des satisfactions personnelles :

- symboliques, si, par exemple, il considère l'action collective comme un divertissement, ou s'il estime de son devoir d'y participer ;
- matérielles, si, comme dans le système américain ou britannique du *closed shop*, certains emplois sont réservés aux seuls syndiqués.

Autre possibilité : que le groupe dont il fait partie soit suffisamment petit pour faire pression sur lui et l'obliger à s'investir dans l'action.

La logique économique se retrouve dans l'approche entrepreneuriale des mouvements sociaux, celle, par exemple, de John Mac Carthy et de Mayer Zald (*The Trends of Social Movements in America. Professionalization and Resource Mobilization*, 1973). La mobilisation serait le « produit » de l'action d'« entreprises » organisées de façon de plus en plus professionnelle pour mobiliser les ressources de l'action collective. Dans cette optique, il s'agirait d'user au mieux des ressources internes

– adhérents, argent, presse, réseaux associatifs – et externes – opinion publique ou membres du gouvernement.

Anthony Oberschall, dans *Social Conflict and Social Movement* (1973), se situe dans le prolongement du raisonnement de Mac Carthy et de Zald, mais aussi d'Olson, mais il met l'accent sur le fait que les *leaders* et la base n'attendent pas les mêmes avantages de l'action entreprise. En outre, il pense qu'il est nécessaire de tenir compte des dimensions des liens sociaux, mettant en évidence le fait que plus l'intégration est forte, moins il y aura de mouvements sociaux (cf. Mayer & Perrineau, 1992, pp. 124sq) :

De son côté, Albert Hirschman (1995) met l'accent sur la dimension interactionniste de la mobilisation. Chacun peut manifester son mécontentement de trois manières : la défection (*exit*), la fidélité (*loyalty*) et la prise de parole (*voice*). L'action collective proviendra de cette dernière, c'est-à-dire des protestataires et de leur capacité à mobiliser les loyaux et les apathiques.

Enfin, Charles Tilly (*From Mobilization to Revolution*, 1978), en bon historien, montre la nécessité d'intégrer l'environnement sociopolitique. Au centre des actions collectives, il y a trois catégories d'acteurs : l'*establishment* – les défenseurs (*defenders*) du système –, au sein même du sérail, les prétendants (*contenders*), enfin, les contestataires violents (*challengers*). La mobilisation sera facilitée par la faiblesse relative du système institutionnel ou, au contraire, freinée par sa capacité de répression. La mobilisation se fait donc, selon lui, en fonction d'éléments – intérêt, occasion, organisation, action – qui, à un moment donné de l'histoire, se conjuguent.

4. Les modèles « culturels », ou le « paradigme identitaire »

Ils tentent d'expliquer les « nouveaux » mouvements sociaux – écologistes, féministes, régionalistes... – qui ne correspondent pas aux structures sociales habituelles, forgent de nouvelles identités collectives et s'organisent dans de petites unités décentralisées, peu hiérarchisées aux revendications maximalistes.

Pour Alain Touraine (1987) et ses disciples, Michel Wieviorka et François Dubet, notamment, à chaque moment de son histoire, chaque société se caractérise par :

- un mode de connaissance, une capacité à produire ses propres règles ;
- un processus d'accumulation, qui constitue son économie, donc son mode de production ;
- un modèle culturel, par lequel elle se représente sa propre créativité.

Les deux composantes principales de la société sont toujours :

1. L'historicité, qu'il définit comme l'« action de la société sur elle-même » (1987, p. 19), et qui est donc le champ de la lutte des classes, puisque la classe dirigeante est celle qui se l'approprie.
2. Les rapports sociaux : jadis définis par un mode de production agraire, puis marchand, puis industriel, ils sont post-industriels dans notre société « programmée ». Celle-ci se caractérise d'abord par la domination de l'appareil de gestion de la production, et pas seulement celle de l'organisation du travail. C'est donc la bourgeoisie traditionnelle – capitaliste –, maîtresse de l'appareil de production, qui assure la « direction sociale », mais aussi la « bourgeoisie du savoir », maîtresse de l'information. Il y a donc toujours des conflits de classes, mais il y a

aussi ces nouveaux mouvements sociaux qui ne correspondent pas à la lutte du travail contre le capital, mais à d'autres qui opposeraient l'appareil de production aux usagers, consommateurs ou locataires, par exemple. Les autres caractéristiques de la société post-industrielle seraient, avec la disparition progressive des petites unités de production, la régression de l'héritage et de la reproduction sociale, enfin la désintégration de l'Etat, au sens où ses tâches seraient de plus en plus émietées, réparties entre des acteurs toujours plus nombreux.

Dans chaque type de société, on peut distinguer trois types de conflits :

1. « social », lorsqu'il manifeste la volonté de transformer le modèle culturel en organisation sociale (champ de l'historicité) ;
2. « culturel », s'il oppose des visions antagonistes de la modernité ;
3. « historique », s'il correspond à une volonté de diriger la société.

On peut aussi distinguer les luttes « affirmatives », qui cherchent à augmenter l'emprise de l'acteur sur un « champ », des luttes « critiques », où les acteurs se battent contre une domination jugée illégitime par l'historicité.

Le mouvement social est un type particulier de lutte que Touraine comme la « conduite collective organisée d'un acteur de classe luttant contre son adversaire de classe » [...] « pour la direction de l'historicité dans une collectivité concrète » (*ibid.*, p. 104). Il ne peut se produire que si trois éléments sont réunis :

1. un acteur de classe qui s'affirme : c'est le principe d'identité (I)
2. un adversaire : c'est le principe d'opposition (O)
3. un enjeu : c'est le principe de totalité (T).

Cette analyse complexe amène Alain Touraine à distinguer différentes catégories d'actions qu'on peut représenter sous forme de tableau :

<i>Types de lutte</i>		
Champ (= système d'action)	Luttes affirmatives	Luttes critiques
Historicité	Mouvement social	Action révolutionnaire
Système institutionnel [institution : « système de rapports sociaux qui produit des décisions considérées comme légitimes par la collectivité qui institue l'ordre social » (p. 100)]	Pressions institutionnelles ou politiques	Conduite de blocage
Organisation [« est commandée par les décisions institutionnelles qui autorisent et réglementent un type d'autorité » (p. 101)]	Revendications	Conduite de crise

Pour Ronald Inglehart, les facteurs principaux de l'action collective sont les changements culturels. Quand les besoins élémentaires sont satisfaits, apparaissent des besoins supérieurs, non matériels, « d'aspiration », des besoins d'ordres intellectuel, esthétique, éthique ou identitaire dont la satisfaction contribue à la réalisation de soi et à l'épanouissement personnel. Dès lors, les revendications ne proviennent plus de « pèlerins » matérialistes, mais de *free riders* post-matérialistes : au fond, les premiers savaient qu'un sou est un sou, les seconds appartiennent à ce qu'on a, un temps, appelé la « bof génération » ou « génération *cocoon* » (pour une représentation schématique du modèle d'Inglehart, cf. Guillot, 1998, p. 150).

Des études récentes et nombreuses confirment les observations d'Inglehart. Ainsi, d'après le Cevipof :

- Les jeunes des classes moyennes salariées sont les individus les plus ouverts aux valeurs post-matérialistes.
- Les acteurs « compétents » ont un plus fort potentiel protestataire que les « incompetents ».
- Les plus de 40 ans sont les moins favorables aux formes de participation protestataires.
- Le potentiel protestataire augmente avec le niveau de diplôme quel que soit l'âge.
- « Les cols blancs ont un fort potentiel, les cols bleus un peu moins – mais leur comportement diffère suivant la taille de l'entreprise ; quant aux artisans et commerçants, leur potentiel est faible sauf quand il s'agit des impôts. Plus la taille de la commune de résidence est faible, plus le potentiel est faible. Plus le revenu est élevé, plus il est fort. En fait, il est clair que plus la position sociale est élevée, plus les potentialités sont importantes » (*ibid.*, p. 152).

En résumé, le Cevipof voit dans la mobilisation le fruit d'une volonté d'engagement, surtout de la part de personnes à la fois attachées aux acquis sociaux et hostiles aux valeurs les plus traditionnelles, qui montrent de l'intérêt pour la politique et une certaine indulgence pour la classe politique, et sont plutôt proches des partis « de gouvernement ». « On a affaire à un ensemble politique jeune, instruit, qui n'accepte pas que sa volonté d'expression passe par les seules filières officielles de la démocratie représentative » (*ibid.*). Dès lors, on est en droit de se demander si les actions collectives ne sont pas là pour corriger les dysfonctionnements du système, donc, au fond, pour le légitimer – comme les manifestations massives contre Jean-Marie Le Pen et le Front national entre les deux tours de la présidentielle de 2002 ?

Nous avons vu, tout au long de cette troisième partie, que la mobilisation qu'implique la participation politique non conventionnelle faisait l'objet d'explications très variées. Aux explications psychosociologiques initiales ont succédé des théories insistant sur la capacité de mobiliser des individus *a priori* apathiques. Touraine voit, dans les mouvements sociaux qui se sont multipliés dans la deuxième partie du XX^e siècle, une nouvelle forme de la lutte des classes tandis qu'Inglehart considère qu'ils sont l'expression de nouveaux besoins. Quoi qu'il en soit, ces actions, si nombreuses et variées de nos jours, sont entreprises souvent par des individus politisés. Aussi, on est en droit de penser qu'elles ne manifestent pas tant une crise du politique qu'une crise de la représentation, c'est-à-dire une méfiance croissante à l'égard de politiciens jugés loin des préoccupations de la population,

méfiance qui, en France, se manifeste surtout, semble-t-il, depuis l'alternance de 1981. Loin d'être une critique de la politique en elle-même, comme on l'entend souvent, elles constitueraient plutôt une demande de démocratisation. Elles participeraient donc, à leur façon, au processus de changement social, à moins, au contraire, diront les pessimistes, qu'elles ne permettent une certaine reproduction des structures sociales tout en manifestant un certain égoïsme : les mouvements professionnels, par exemple, ne sont-ils pas de plus en plus corporatistes ?

Bibliographie

Sur la citoyenneté, deux ouvrages simples :

- LE PORS Anicet (2000), *La Citoyenneté*, PUF, « Que sais-je ? » (1^{re} édition : 1999).
- SCHNAPPER Dominique, avec la collaboration de Christian Bachelier (2001), *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Gallimard, collection « Folio / Actuel » (1^{re} édition : 2000).

...et un beaucoup plus dense pour approfondir, mais un peu disparate :

- BADIE Bertrand et PERRINEAU Pascal (sous la direction de) (2000), *Le Citoyen. Mélanges offerts à Alain Lancelot*, Presses de Sciences-Po.

Sur la participation politique en général, quelques livres :

- MAYER Nonna et PERRINEAU Pascal (1992), *Les Comportements politiques*, Armand Colin, collection « Coursus / Science politique ».
- MOSSUZ-LAVAU Janine (1994), *Les Français et la politique. Enquête sur une crise*, Odile Jacob.
- MUXEL Anne (2001), *Les Français et la politique*, La Documentation française, « Problèmes politiques et sociaux ».
- MUXEL Anne (2001), *L'Expérience politique des jeunes*, Presses de Sciences po.
- PERRINEAU Pascal (sous la direction de) (1994), *L'Engagement politique. Déclin ou mutation ?*, Presses de la FNSP.

...et un très bon résumé :

- SIMON Michel (2002), « Comportement politique », in *Dictionnaire de sociologie*, sous la direction de Gilles Ferréol, Armand Colin, coll. « Dictionnaire » (1^{re} édition : 1991), pages 22-32.

Sur les associations :

- BARTHÉLEMY Martine (2000), *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Presses de Sciences po.
- PASSARIS Solange et RAFFI Guy (1984), *Les Associations*, La Découverte, collection « Repères ».

Sur les groupes d'intérêt :

- OFFERLÉ Michel (1994), *Sociologie des groupes d'intérêt*, Montchrestien, collection « Clefs / Politique » (2^e édition : 1998).
- *Pouvoirs* (1996), « Les groupes d'intérêt », n° 79, novembre, pages 5-144 [plus dense que l'ouvrage cité ci-dessus].

Sur les partis :

- BRÉCHON Pierre (sous la direction de) (2002), *Les Partis politiques français*, La Documentation française, collection « Les Études de La Documentation française ».
- LEYRIT Claude (1995), *Les Partis et l'argent*, Le Monde / Marabout, collection « Le Monde poche ».

- OSTROGORSKI Moisei (1993), *La Démocratie et les partis politiques*, Fayard, collection « L'Esprit de la Cité » (1^{re} édition : 1903) [le premier ouvrage sur la question : une « curiosité »].
- François PLATONE (1995), *Les Partis politiques en France*, Milan, collection « Les Essentiels » [très simple].
- SEILER Daniel-Louis (1993), *Les Partis politiques*, Armand Colin, collection « Cursus / Science politique ».

Sur les élections :

- GAXIE Daniel (1993), *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Le Seuil, collection « Sociologie politique » (1^{re} édition : 1978) [la référence « bourdieusienne »].
- BRÉCHON Pierre (1995), *La France aux urnes. Cinquante ans d'histoire électorale*, La Documentation française, coll. « Les Études de la Documentation française » (1^{re} édition : 1993).
- MAYER Nonna (sous la direction de) (1997), *Les Modèles explicatifs du vote*, L'Harmattan, collection « Logiques politiques ».
- *Revue française de science politique* (1997), « France 1997 : institutions et élections », n° 47 (3/4), juin-août, pages 291-468 [les législatives de 1997 décortiquées par des spécialistes].
- SUBILEAU Françoise et TOINET Marie-France (1993), *Les Chemins de l'abstention. Une comparaison franco-américaine*, La Découverte, coll. « Textes à l'appui / Histoire contemporaine ».

Sur la mobilisation, des ouvrages de caractère général :

- FAVRE Pierre (sous la direction de) (1990), *La Manifestation*, Presses de la FNSP [l'ouvrage le plus complet sur l'action collective la plus commune].
- FILLIEULE Olivier et PÉCHU Cécile (1993), *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*, L'Harmattan, collection « Logiques politiques » [le sous-titre est explicite].
- NEVEU Érik (2002), *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, coll. « Repères » (1^{re} édition : 1996) [très dense].

...et des références classiques :

- DAHRENDORF Ralf (1972), *Classes et conflits de classes dans la société industrielle*, trad. fr., W. de Gruyter (1^{re} édition : 1942).
- HIRSCHMAN Albert (1995), *Défection et prise de parole. Théorie et applications*, trad. fr., Fayard, collection « L'Espace du politique » (1^{re} édition : 1970).
- OLSON Mancur (1987), *Logique de l'action collective*, trad. fr., PUF, collection « Sociologies » (1^{re} édition : 1966) [pour sa première partie].
- TOURAINE Alain (1987), *La Voix et le regard*, Le Seuil, collection « Sociologie permanente » (1^{re} édition : 1978) [difficile].

Sujets d'oral

Voici, sur le thème étudié dans ce fascicule, des sujets qui ont été proposés lors de récentes sessions du CAPES, de 1998 à 2001 (on notera qu'à partir de 2001 siège un nouveau jury et que son rapport ne publie pas la totalité des sujets).

Un sujet est « tombé » trois fois en quatre ans, en 1998, 1999 et 2000 :

- « Opinion publique et démocratie. »

Six autres sont revenus deux fois :

- « L'État-nation : déclin ou transformation ? » (1998, 1999 ; sujet posé à l'écrit en 2000).

- « Médias et démocratie » (1998, 2000).

- « Les sondages renforcent-ils la démocratie ? » (1999, 2000).

- « Que nous apprennent les sondages ? » (1998, 2000).

- « L'électeur est-il devenu davantage rationnel ? » (1998, 2001).

- « Existe-t-il une logique de l'action collective ? » (1998, 2000).

Autres sujets proposés

En 2001 :

- « Mouvement associatif et lien social. »

- « Quelles significations peut-on donner à l'abstention ? »

- « L'opinion publique fait-elle l'élection ? »

- « Pouvoir et organisations. »

En 2000 :

- « Tocqueville reste-t-il d'actualité ? »

- « Citoyenneté et diversité culturelle. »

En 1999 :

- « Démocratie politique et démocratie économique. »

- « Vivons-nous dans une société démocratique ? »

- « La décentralisation, facteur de démocratie ? » (il y a eu, en 1998, un sujet presque semblable : « La décentralisation renforce-t-elle la démocratie ? »).

- « Existe-t-il une opinion publique ? »

- « Existe-t-il un modèle français de citoyenneté ? »

Index des noms de personnes

A

Anderson (Benedict)..... 19
Arendt (Hannah).....25, 35
Aristote 22

B

Baccou (Robert) 35
Bachelier (Christian) 55
Badia (Gilbert) 19
Badie (Bertrand).....19, 55
Badinter (Robert)..... 18
Barnier (Michel) 33
Barthélemy (Martine) 55
Beaud (Olivier)..... 36
Berstein (Serge)..... 36
Besancenot (Olivier)..... 48
Birnbaum (Pierre)..... 19
Bonfils-Mabillon (Béatrice)..... 7
Bourdieu (Pierre).....9, 10
Bourmaud (Daniel) 36
Bouvier (Alban) 35
Braud (Philippe) 6, 10, 25, 35
Braudel (Fernand) 17
Bréchon (Pierre) 42, 55, 56
Burdeau (François) 35
Burgess (Ernest) 50

C

Cayrol (Roland)..... 36
Chagnollaude (Dominique) 6
Champagne (Patrick) 36
Charlot (Jean) 42, 43
Charlot (Monica) 42
Cheminade (Jacques) 47
Chevallier (Jacques) 36
Chirac (Jacques) 29, 30, 40
Colas (Dominique) 7, 13
Cordellier (Serge)..... 19

D

Dahrendorf (Ralf)50, 56
Debré (Michel) 28
Defferre (Gaston) 34
Delannoï (Gil) 19
Delas (Jean-Pierre) 7
Démosthène..... 22
Denni (Bernard) 6
Denquin (Jean-Marie)..... 6
Dubet (François)..... 52
Duhamel (Olivier) 36
Durkheim (Émile) 7, 15, 49
Duverger (Maurice)..... 43

E

Engels (Friedrich)..... 14, 19
Étienne (Bruno)..... 7

F

Farges (Emmanuel) 18
Favre (Pierre) 56
Ferréol (Gilles) 7, 22, 35, 36, 55
Fichte (Johann)..... 16, 17
Fillieule (Olivier)..... 56
Finer (Samuel)..... 42
Forsé (Michel) 35
Furet (François) 26, 35
Fustel de Coulanges (Numa Denis)
..... 16

G

Gaulle (Charles de).. 28, 29, 30, 32
Gaxie (Daniel) 56
Gellner (Ernest) 19
Giscard d'Estaing (Valéry) 29
Grawitz (Madeleine).. 7, 10, 22, 43
Groux (Guy) 49
Guillot (Philippe) 6, 17, 22, 43, 47,
54
Gurr (Ted) 51

H

Hayek (Friedrich von) 26, 35
Herder (Johann)..... 16
Hermet (Guy) 7, 22
Hirschman (Albert)..... 52, 56
Hitler (Adolf) 25, 26
Hobbes (Thomas) 13

I

Inglehart (Ronald) 54

J

Jospin (Lionel) 47
Jouvenel (Bertrand de)..... 19

K

Kornhauser (William)..... 50

L

Lagroye (Jacques) 7
Laguiller (Arlette) 47, 48
Lamy (Pascal) 33
Lancelot (Alain) 55
Lavau (Georges)..... 22
Lazar (Judith) 36
Le Bon (Gustave) 49
Le Pen (Jean-Marie) 47, 48, 54

Le Pors (Anicet).....	55
Leca (Jean).....	7, 10, 22, 43
Lecomte (Patrick).....	6
Lénine (Vladimir Illich Oulianov, dit).....	17, 26
Léonard (Yves).....	6
Léotard (François).....	30
Lévy-Bruhl (Henri).....	18
Leyrit (Claude).....	55
Lipset (Seymour).....	50
Locke (John).....	13
Long (Marceau).....	35
Luxemburg (Rosa).....	17
M	
Mabileau (Albert).....	36
Mac Carthy (John).....	51, 52
Marx (Karl)....	7, 14, 15, 17, 19, 50
Mauss (Marcel).....	16
Mayer (Nonna).....	52, 55, 56
Mélonio (Françoise).....	35
Mény (Yves).....	36
Milly (Bruno).....	7
Mitterrand (François).....	29, 30
Montesquieu (Charles-Louis de Secondat, <i>baron de</i>).....	7, 22
Moreau-Defarges (Philippe).....	37
Mossuz-Lavau (Janine).....	55
Mussolini (Benito).....	25, 26
Muxel (Anne).....	55
N	
Neveu (Érik).....	56
O	
Oberschall (Anthony).....	52
Offerlé (Michel).....	42, 55
Ohmae (Kenichi).....	34
Olson (Mancur).....	42, 51, 52, 56
Ostrogorski (Moisei).....	43, 56
P	
Pareto (Vilfredo).....	26, 35
Park (Robert).....	50
Parsons (Talcott).....	10
Passaris (Solange).....	41, 55
Péchu (Cécile).....	56
Périclès.....	22
Perraudeau (Éric).....	36
Perrineau (Pascal).....	52, 55
Platon.....	22, 26, 35
Platone (François).....	56
Poisson (Élisabeth).....	19
Polanyi (Karl).....	26, 35
Pompidou (Georges).....	29, 31
Prodi (Romano).....	33
R	
Raffi (Guy).....	41, 55
Renan (Ernest).....	16, 19
Rivière (Claude).....	12, 19
Roman (Joël).....	19
Rosanvallon (Pierre).....	15, 19
Rossetto (Jean).....	36
Rousseau (Jean-Jacques).....	13
S	
Sadoun (Marc).....	35
Schnapper (Dominique).....	19, 55
Seiler (Daniel-Louis).....	43, 56
Simon (Michel).....	55
Staline (Joseph Dougachvili, dit)	25, 26
Subileau (Françoise).....	56
T	
Taguieff (Pierre-André).....	36
Taine (Hippolyte).....	49
Tarde (Gabriel).....	49
Tilly (Charles).....	52
Tocqueville (Alexis de) ..	7, 22, 27, 35, 40, 51, 57
Toinet (Marie-France).....	56
Tönnies (Ferdinand).....	16
Touraine (Alain).....	36, 52, 53, 56
Tronquoy (Philippe).....	36
Truman (David).....	42
V	
Villiers (Philippe de).....	47
Voynet (Dominique).....	47
W	
Weber (Max).....	7, 11, 13, 14, 15
Weil (Patrick).....	19
Wieviorka (Michel).....	52
Z	
Zald (Mayer).....	51, 52